

**RÈGLEMENT DES
RECOURS COLLECTIFS RELATIFS À
L'HÉPATITE C
1986-1990**

ANNÉE 26

**RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT
POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

TAB

INDEX

1 Rapport du Comité conjoint - Année 26 (2025)**Annexes**

- A États financiers vérifiés du Fonds Hépatite C 1986-1990 pour l'année se terminant le 31 décembre 2025
- B Rapport annuel de l'Administrateur, pour la période se terminant le 31 décembre 2025
- C Réconciliation des comptes - Epiq 2025
- D Concentra - Note d'information
- E MFS Investment Management Canada Ltd - Certificat de conformité annuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025
- F MFS Investment Management Canada Ltd - Examen du portefeuille d'actions à faible volatilité pour l'année se terminant le 31 décembre 2025
- G Gestion de Placements TD Inc. - Certificat de conformité annuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025
- H Gestion de Placements TD Inc. - Examen des actifs sous gestion du Fonds pour l'année se terminant le 31 décembre 2025
- I Eckler Ltd. - Rapport d'activité
- J Eckler Ltd. - Fonds en fiducie du Règlement relatif à l'hépatite C 1986-1990 Résumé des investissements au 31 décembre 2025
- K Sommaire des travaux du Comité conjoint au cours de la vingt-sixième année d'activité (2025)
- L Honoraires et débours du Comité conjoint
- M Rapport des conseillers juridiques du Fonds
- N Rapport et honoraires des juges-arbitres et des arbitres

Du 1er janvier 1986 au 1er juillet 1990

**RÈGLEMENT DES RECOURS COLLECTIFS
RELATIFS À L'HÉPATITE C**

ANNÉE 26

RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ CONJOINT

POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	1
VUE D'ENSEMBLE.....	3
DÉPENSES 2025.....	4
A. TRAVAIL RELATIF AUX RÉGIMES RÉGULIERS.....	5
B. TRAVAIL RELATIF À LA RÉÉVALUATION FINANCIÈRE.....	7
C. TRAVAIL RELATIF AUX INDEMNITÉS DE DISTRIBUTION SPÉCIALE	8
D. TRAVAIL RELATIF AUX RÉCLAMATIONS TARDIVES	9
FOURNISSEURS DE SERVICES - EXAMEN DÉTAILLÉ.....	10
DELOITTE LLP.....	10
SERVICES D' ACTIONS COLLECTIVES EPIQ CANADA INC.	11
MFS INVESTMENT MANAGEMENT	13
SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CONCENTRA	13
GESTION DE PLACEMENTS TD INC.	14
PRICEWATERHOUSECOOPERS LLP	14
COHEN HAMILTON STEGER & CO. INC - PAULA FREDERICK.....	15
GROUPE D'EXPERTS EN MODÉLISATION MÉDICALE (MMWG).....	15
ECKLER LTD.....	15
COMITÉ CONJOINT	16
CONSEILLERS JURIDIQUES DU FONDS.....	17
ARBITRES ET JUGES-ARBITRES.....	19
COORDONNATEUR JUDICIAIRE.....	19
SOCIÉTÉ CANADIENNE DU SANG.....	20
HÉMA-QUÉBEC.....	20
BUDGETS 2026	21

Rapport annuel - ANNÉE 26 (2025)

Règlement des recours collectifs relatifs à l'hépatite C 1986-1990

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

1. La Convention de règlement relative à l'hépatite C (1986-1990) (le "**Règlement**") a terminé sa vingt-sixième année d'activité le 31 décembre 2025.
2. En 2025, l'Administrateur a reçu 81 nouvelles réclamations¹ en vertu du Régime à l'intention des transfusés infectés par le VHC et du Régime à l'intention des hémophiles infectés par le VHC (collectivement, les "**Régimes réguliers**") comme suit :
 - 3 réclamations d'une personne transfusée directement infectée
 - 40 réclamations de membres de la famille de transfusés
 - 38 réclamations de membres de la famille d'hémophiles.
3. En 2025, l'Administrateur n'a approuvé aucune réclamation en vertu du protocole approuvé par les Tribunaux relatif à l'exception à la date limite de la première réclamation du 30 juin 2010 ("**date limite de la première réclamation**") au motif de diagnostic récent du VHC. Il a approuvé 9 nouvelles réclamations en vertu de l'autre protocole approuvé par les Tribunaux pour exception relatif à la date limite de la première réclamation.
4. En 2025, l'Administrateur a payé environ 24,4² millions de dollars en indemnité dans le cadre des Régimes réguliers³, ce qui porte le total des indemnités versées dans le cadre des Régimes réguliers à environ 1 171 622 177 \$⁴ depuis leur création.

En 2025, le Règlement a versé environ :

24,4 millions de \$ en vertu des Régimes réguliers

8,0 millions de \$ en indemnités de distribution spéciale

1,6 million de \$ en vertu du Régime pour réclamations tardives

¹ En 2024, 82 nouvelles réclamations avaient été reçues en vertu des Régimes réguliers. En 2023, 103 nouvelles réclamations avaient été reçues en vertu des Régimes réguliers.

² Les chiffres de ce rapport ont été arrondis. Les totaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des montants indiqués.

³ En 2024 et 2023, environ 25,0 millions de dollars ont été versés chaque année en vertu des Régimes réguliers.

⁴ En 2024, environ 1 147 196 235 \$ avaient été versés. En 2023, ce montant était d'environ 1 122 229 297 \$.

5. En 2025, l'Administrateur a payé environ 8,0 millions de dollars en Indemnités de distribution spéciale⁵, ce qui porte le montant total versé en Indemnités de distribution spéciale depuis leur création à environ 199 744 349 \$. Au 31 décembre 2025, environ 2 223 731 \$ en Indemnités de distribution spéciale et autres paiements ont été réémis aux réclamants, exécuteurs et successeurs "manquants" qui ont été retrouvés à la suite des diverses initiatives proposées par le Comité conjoint et approuvées par les Tribunaux.
6. En 2025, l'Administrateur a reçu 200 nouvelles demandes pour soumettre une réclamation tardive en vertu du Régime d'indemnisation des réclamations tardives au titre du VHC. Les arbitres ont approuvé 148 demandes⁶ pour soumettre une réclamation tardive et en ont refusé 8.⁷ L'Administrateur a approuvé 47 réclamations tardives⁸, y compris les suivantes :
- 4 réclamations de transfusés directement infectés
 - 28 réclamations de membres de la famille de transfusés
 - 1 réclamation de la succession d'un membre transfusé
 - 14 réclamations d'un membre de la famille d'hémophiles.

Environ 1,6 millions de dollars ont été versés en vertu du Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives en 2025,⁹, ce qui porte le total des indemnités versées en vertu de ce régime à environ 21 615 276 \$ depuis sa création.

⁵ En 2024, environ 9,7 millions de dollars ont été versés à titre d'indemnités de distribution spéciale. En 2023, environ 79,7 millions de dollars ont été versés à ce titre.

⁶ En 2024, 40 demandes ont été approuvées. En 2023, 46 demandes ont été approuvées.

⁷ En 2024, aucune demande n'a été refusée. En 2023, 3 demandes ont été refusées.

⁸ En 2024, 14 réclamations tardives ont été approuvées. En 2023, 16 réclamations tardives ont été approuvées.

⁹ En 2024, environ 1,4 millions de dollars ont été versés en vertu du Régime pour les réclamations tardives. En 2023, ce montant était d'environ 2,6 millions de dollars.

7. En résumé, l'Administrateur a versé environ 34,0 millions de dollars aux réclamants en 2025¹⁰ dans le cadre de tous les régimes, soit une diminution de 5,7 % par rapport à 2024.
8. Depuis le début du Règlement en 1999, l'Administrateur a versé environ 1,395 milliard de dollars¹¹ aux réclamants en réponse à environ 15 507 réclamations approuvées.
9. Les états financiers du Fonds en fiducie joints à l'**Annexe A** indiquent que le Fiduciaire détenait des actifs d'environ 947,5 millions de dollars et que les obligations financières impayées des gouvernements provinciaux et territoriaux étaient évaluées à environ 56,4 millions de dollars (y compris les intérêts), de sorte qu'il y avait un total d'environ 1,004 milliard de dollars disponibles pour satisfaire les réclamations des membres du groupe au 31 décembre 2025.
10. En 2025, le rendement des actifs investis détenus par le Fiduciaire a été de 2,9 %, ce qui représente moins de la moitié du rendement obtenu l'année précédente.¹² Cette diminution est principalement due à une baisse significative du rendement du portefeuille d'obligations à rendement réel, qui représente la majeure partie des actifs investis du Fonds. Les actifs investis ont diminué d'environ 3.1 millions de dollars, soit 0,3 %, déduction faite des paiements effectués.¹³
11. Les dépenses encourues pour administrer le Règlement en 2025 s'élèvent à environ 3,8 millions de dollars pour tous les fournisseurs de services. Cela représente une augmentation d'environ 18,8 % par rapport à 2024.¹⁴

*Depuis l'entrée en vigueur du Règlement, environ **1,395 milliard de \$** en indemnités ont été versés en réponse à **15 507 réclamations approuvées**.*

VUE D'ENSEMBLE

12. Il s'agit du vingt-sixième rapport annuel du Comité conjoint à la Cour suprême de la Colombie-Britannique, à la Cour supérieure de justice de l'Ontario et à la Cour supérieure

¹⁰ En 2024, l'Administrateur a versé au total environ 36 millions de dollars en indemnités en vertu de tous les régimes comparativement à environ 107,3 millions de dollars en 2023.

¹¹ Ce montant comprend des paiements d'environ 21,4 millions de dollars aux réclamants infectés indirectement par le VIH dans le cadre du PAE2.

¹² En 2024, le rendement global des actifs investis était de 6,2%. En 2023, ce rendement était de 5,1%.

¹³ En 2024, les actifs investis avaient augmenté d'environ 2,4 %, déduction faite des paiements effectués. En 2023, les actifs investis avaient diminué d'environ 6%, déduction faite des paiements effectués.

¹⁴ En 2024, les dépenses administratives s'élevaient à environ 3.2 millions de dollars. En 2023, les dépenses administratives s'élevaient à environ 5,7 millions de dollars après ajustements.

- du Québec (collectivement, les "**Tribunaux**") sur l'état du Règlement et son administration.
13. En 2025, le Comité conjoint était composé de Richard Fyfe, K.C., Michel Savonitto, Harvey T. Strosberg, K.C., et Kathryn Podrebarac.¹⁵
 14. Il existe trois comptes théoriques du Fonds en fiducie : le Compte des Indemnités régulières, le Compte des Indemnités de distribution spéciale et le Compte pour les Réclamations tardives.¹⁶ Le travail effectué et les dépenses encourues par les fournisseurs de services sont classés et imputés au compte applicable. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ne contribuent pas aux réclamations ou aux dépenses payées à partir du Compte des Indemnités de distribution spéciale ou du Compte pour les Réclamations tardives.
 15. Les activités des fournisseurs de services dans le cadre du Règlement sont examinées par catégorie – Régimes réguliers, Indemnités de distribution spéciale et Régime pour les réclamations tardives - dans les rubriques appropriées ci-dessous et dans les Annexes ci-jointes. Leurs honoraires et débours sont rapprochés de leurs budgets approuvés par les Tribunaux, le cas échéant.

DÉPENSES 2025

16. Le processus de budgétisation pour 2025 a commencé à la fin de l'année 2024. Les ordonnances/jugement d'approbation des budgets annuels ont été rendus par les Tribunaux en janvier 2025, à l'exception des budgets consentis en faveur d'ÉPIQ qui ont été approuvés en janvier 2024 par les Tribunaux suite à une demande antérieure déposée séparément par le Comité conjoint qui recommandait le renouvellement de sa nomination comme administrateur pour 2024-2025.
17. Les honoraires et débours encourus en 2025 par chaque fournisseur de services pour chaque catégorie de travail sont indiqués ci-dessous. Tous les montants sont arrondis au dollar le plus proche. Un examen détaillé des activités et des dépenses de chaque fournisseur de services est présenté dans la section suivante.

¹⁵ R. Fyfe a été nommé par ordonnance de la Cour suprême de la Colombie-Britannique. M. Savonitto a été nommé par jugement de la Cour supérieure du Québec et a été assisté tout au long de son mandat par Martine Trudeau. H. Strosberg a été nommé par ordonnance de la Cour supérieure de justice de l'Ontario et a été assisté tout au long de son mandat par Heather Rumble Peterson. K. Podrebarac a été nommée par ordonnance de chacun des Tribunaux.

¹⁶ Les trois comptes théoriques du Fonds en fiducie ont été établis par les Tribunaux en décembre 2017.

A. Travail relatif aux Régimes réguliers

18. Les honoraires totaux des fournisseurs de services supervisés par le Comité conjoint pour le travail relatif aux Régimes réguliers en 2025 s'élèvent à 2 271 448 \$ plus taxes, soit 416 689 \$ de moins que leurs budgets approuvés ou estimés, selon le cas.
19. Le tableau suivant résume le budget par rapport aux dépenses réelles pour 2025 à l'égard des fournisseurs de services supervisés par le Comité conjoint pour le travail relatif aux Régimes réguliers, plus les taxes.

FOURNISSEUR DE SERVICES	BUDGET 2025	COMPTE 2025	ÉCART PAR RAPPORT AU BUDGET	NOTE
EPIQ				Voir les paragraphes 35-38, 41 et Annexes B et C
Administration des Régimes réguliers (incluant le PAE2) sujet à ajustement selon le niveau d'activité	Hon. fixe 13 500 \$ et 369 118 \$ tel qu'encouru sauf variation de +/- 10 %	13 500 \$ 369 118 \$ ¹⁷ 33 098 \$	- - -	
Débours	tel qu'encouru	32 \$	-	
Frais de tiers (experts)	tel qu'encouru	-	-	
Frais d'appel	tel qu'encouru	2 174 \$	-	
Projets spéciaux				
Honoraires	100 000 \$	18 451 \$	(81 549 \$)	
Débours	tel qu'encouru	11 463 \$	-	
DELOITTE				Voir les paragraphes 30-33 et l'Annexe A
Audit, états financiers (frais de déplacement exclus)	104 800 \$ ¹⁸	104 800 \$	-	
Projets spéciaux	25 000 \$	6 745 \$	(18 255 \$)	

¹⁷ Ce montant n'inclut pas le paiement des factures des années antérieures discutées au paragraphe 42 du présent rapport.

¹⁸ Les Tribunaux ont approuvé un budget global ne dépassant pas 124 000 \$ pour la réalisation de l'audit et la préparation des états financiers pour les trois comptes de la fiducie (104 800 \$ pour le Compte des Régimes réguliers, 12 600 \$ pour le Compte des Indemnités de distribution spéciale, 6 600 \$ pour le Compte pour les Réclamations tardives).

FOURNISSEUR DE SERVICES	BUDGET 2025	COMPTE 2025	ÉCART PAR RAPPORT AU BUDGET	NOTE
MFS INVESTMENT MANAGEMENT Services d'investissement	Conformément à l'Annexe 1 des Directives d'investissement (estimés à 443 000 \$)	486 937 \$	43 397 \$	Voir les paragraphes 43-47 et Annexes D et E
CONCENTRA TRUST Services de fiducie et de gardien des valeurs	182 000 \$	170 114 \$	(11 886 \$)	Voir para. 48-50 et l'Annexe F
GPTD Services d'investissement	Conformément à l'Annexe 1 des Directives d'investissement (estimés à 131 000 \$)	120 700 \$	(10 300 \$)	Voir les paragraphes 51-55 et Annexes G et H
ECKLER Services actuariels et consultant en investissements Projets spéciaux	97 000 \$ 62 500 \$	73 919 \$ 13 127 \$	(23 081 \$) (49 373 \$)	Voir les paragraphes 62-65 et Annexes I et J
PRICEWATERHOUSECOOPERS LLP Logiciel de calcul – Perte de revenus (mise à jour annuelle et programmation informatique)	17 120 \$	15 515 \$	(1 605 \$)	Voir les paragraphes 56-57
PAULA FREDERICK/ COHEN HAMILTON STEGER INC. Analyse spécialisée des pertes de revenus	40 000 \$	2 756 \$	(37 244 \$)	Voir les paragraphes 58-59
COMITÉ CONJOINT Travail régulier d'administration et de supervision Honoraires Débours	950 000 \$ 75 000 \$	810 399 \$ 11 993 \$	(139 601 \$) (63 007 \$)	Voir para. 70-71 et Annexes K et L

20. Les fournisseurs de services suivants, qui ne sont pas supervisés par le Comité conjoint, ont également fourni des services en 2025 concernant les Régimes réguliers. Ils ont reçu les montants suivants (excluant les taxes) conformément aux ordonnances/jugement applicables ou du tarif approuvé par les Tribunaux.

Fournisseur de services	Compte 2025	Note
Conseillers juridiques du Fonds		
Honoraires	63 614 \$	Voir le paragraphes 80 et l'Annexe M
Débours	3 029 \$	
Arbitres et juges-arbitres		
Honoraires	17 473 \$	Voir le paragraphe 83 et l'Annexe N
Débours	936 \$	
Coordonnateur judiciaire		
Honoraires	44 490 \$	Voir le paragraphe 86
Débours	625 \$	

B. Travail relatif à la réévaluation financière

21. L'article 10.01(1)(i) de la convention de règlement exige que le caractère suffisant ou insuffisant du Fonds en fiducie soit évalué tous les trois ans.
22. En 2025, les honoraires totaux des fournisseurs de services supervisés par le Comité conjoint pour les travaux relatifs à la réévaluation financière s'élevaient à 174 196 \$, soit 92 729 \$ de moins que les budgets approuvés.

FOURNISSEUR DE SERVICES	BUDGET 2025	COMPTE 2025	ÉCART PAR RAPPORT AU BUDGET	NOTE
ECKLER				
Honoraires	50 000 \$	50 000 \$	-	Voir le paragraphe 68
Réévaluation financière 2025 (travaux préparatoire)				
COMITÉ CONJOINT				
Honoraires	25 000 \$	16 182 \$	(8 818 \$)	Voir le paragraphe 72 et les Annexes K et L
Réévaluation financière 2025 (travaux préparatoire)				
Débours		0	-	

FOURNISSEUR DE SERVICES	BUDGET 2025	COMPTE 2025	ÉCART PAR RAPPORT AU BUDGET	NOTE
MMWG Groupe d'experts en modélisation médicale	191 925 \$	108 014 \$	(83 911 \$) (solde reporté en 2026)	Voir les paragraphes 60-61

C. Travail relatif aux indemnités de distribution spéciale

23. Les Tribunaux ont approuvé les budgets des fournisseurs de services suivants pour le travail à effectuer dans le cadre des indemnités de distribution spéciale. Leurs comptes pour honoraires et débours (avant taxes) sont indiqués ci-dessous.
24. En 2025, les honoraires totaux des fournisseurs de services supervisés par le Comité conjoint pour le travail effectué relativement aux indemnités de distribution spéciale s'élevaient à 79 351 \$, soit 94 985 \$ de moins que les budgets approuvés.

FOURNISSEUR DE SERVICES	BUDGET 2025	COMPTE 2025	ÉCART PAR RAPPORT AU BUDGET	NOTE
DELOITTE Honoraires	12 600 \$	12 600 \$	-	Voir le paragraphe 32
EPIQ Paielements prospectifs – hon. fixes	5 000 \$	5 000 \$	-	Voir le paragraphe 39 et l'Annexe C
Paielements rétroactifs - barème d'honoraires basé sur l'activité	selon le barème ¹⁹	36 736 \$	-	
Débours	tel qu'encouru	0	-	
COMITÉ CONJOINT Honoraires Débours	100 000 \$	9 907 \$ 0	(90 093 \$) -	Voir le paragraphe 74 et les Annexes K et L

¹⁹ Les honoraires de l'Administrateur pour les paiements *rétroactifs* des indemnités de distribution spéciale sont basés sur un barème approuvé par les Tribunaux dans les ordonnances de nomination et d'approbation des budgets d'Epiq.

FOURNISSEUR DE SERVICES	BUDGET 2025	COMPTE 2025	ÉCART PAR RAPPORT AU BUDGET	NOTE
ECKLER Honoraires	 20 000 \$	 15 108 \$	 (4 892 \$)	 Voir le paragraphe 69

D. Travail relatif aux Réclamations tardives

25. En décembre 2017, les Tribunaux ont approuvé le Régime d'indemnisation des réclamations tardives au titre du VHC.
26. En 2025, les Tribunaux ont approuvé des budgets pour les fournisseurs de services suivants pour le travail à effectuer dans le cadre de ce régime. Leurs comptes pour honoraires et débours (avant taxes) sont indiqués ci-dessous.
27. En 2025, les honoraires totaux des fournisseurs de services supervisés par le Comité conjoint pour le travail relatif aux réclamations tardives s'élevaient à 314 159 \$, soit 3 320 \$ de moins que les budgets approuvés.

FOURNISSEUR DE SERVICES	BUDGET 2025	COMPTE 2025	ÉCART PAR RAPPORT AU BUDGET	NOTE
DELOITTE Honoraires	 6 600 \$	 6 600 \$	 -	 Voir le paragraphe 32
EPIQ Honoraires – hon. fixes Honoraires selon activité Débours	 5 000 \$ selon le barème tel qu'encouru	 5 000 \$ 122 879 \$ 13 945 \$	 - - -	 Voir le paragraphe 40 et l'Annexe C
COMITÉ CONJOINT Honoraires Débours	 175 000 \$ 5 000 \$	 173 502 \$ 0	 (1 498 \$) -	 Voir le paragraphe 74 et les Annexes K et L
ECKLER Honoraires	 8 000 \$	 6 178 \$	 (1 822 \$)	 Voir le paragraphe 69

28. Les fournisseurs de services suivants, qui ne sont pas supervisés par le Comité conjoint, ont également fourni des services en 2025 dans le cadre du Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives au titre du VHC. Ils ont reçu les montants suivants (avant taxes) conformément aux ordonnances applicables ou au tarif approuvé par les Tribunaux.

FOURNISSEUR DE SERVICES	COMPTE 2025	NOTE
Conseillers juridiques du Fonds		
Honoraires	127 239 \$	Voir le paragraphe 80 et l'Annexe M
Débours	1 645 \$	
Arbitres et juges-arbitres		
Honoraires	102 480 \$	Voir le paragraphe 83 et l'Annexe N
Débours	1 201 \$	

29. En 2024, les Tribunaux avaient approuvé un budget particulier relativement à la campagne de notification sur les médias sociaux visant à publiciser la date limite du 31 mars 2025 pour soumettre une demande pour réclamation tardive en vertu du Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives. Plus spécifiquement, les Tribunaux ont approuvé un budget de 65 000 \$ plus taxes en faveur de Jelly Marketing, une firme de marketing spécialisé en réseaux sociaux, dont la plus grande portion a été encourue en 2024 et le solde reporté de 28 150 \$ a été encouru au cours des premiers mois de 2025 pour compléter la campagne. Les Tribunaux ont également approuvé en faveur de l'Administrateur un montant forfaitaire pour répondre à un appel et enregistrer un réclamant en réponse à la campagne.

FOURNISSEURS DE SERVICES - EXAMEN DÉTAILLÉ

DELOITTE LLP

30. Deloitte LLP ("**Deloitte**") a été nommé auditeur du Fonds en fiducie conformément aux ordonnances des Tribunaux.
31. Outre l'audit du Fonds en fiducie, Deloitte prépare les états financiers pour le compte du Comité conjoint. L'**Annexe A** ci-jointe contient une copie des états financiers préparés et vérifiés par Deloitte pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

32. Les Tribunaux ont approuvé un budget en faveur de Deloitte ne dépassant pas 124 000 \$ plus les frais de déplacement et les taxes pour effectuer l'audit et la préparation des états financiers relatifs à cet exercice pour les trois comptes théoriques du Fonds, et réparti comme suit : 104 800 \$ pour le Compte pour les Indemnités régulières, 12 600 \$ pour le Compte des Indemnités de distribution spéciale, 6 600 \$ pour le Compte pour les réclamations tardives. Le montant total facturé par Deloitte pour ces services, avant taxes, s'élève à 124 000 \$.
33. Les Tribunaux ont également approuvé un budget pour projets spéciaux d'un montant de 25 000 \$ plus taxes pour Deloitte, duquel une somme de 6 745 \$ a été encourue pour une enquête effectuée à la demande du Comité conjoint à l'égard de deux anciennes factures de l'Administrateur, qui selon ce dernier, n'avaient pas été réglées et qui n'avaient pas été signalées dans les rapports d'audit précédents de Deloitte.
34. Les honoraires de Deloitte ont été payés sur approbation du Comité conjoint conformément aux ordonnances d'approbation des budgets pour l'année 2025.

SERVICES D' ACTIONS COLLECTIVES EPIQ CANADA INC.

35. Services d'actions collectives Epiq Canada Inc. (" **Epiq** ") a été nommé Administrateur par ordonnance des Tribunaux pour un mandat de deux ans à compter du 1er janvier 2019. Les Tribunaux ont renouvelé sa nomination par la suite et plus récemment, ont approuvé les budgets d'administration pour 2024 et 2025.
36. Le rapport de l'Administrateur pour l'année 2025 est joint à l'**Annexe B**.
37. Le budget d'Epiq pour les services d'administration relatifs aux Régimes réguliers prévoit un montant forfaitaire d'honoraires susceptible d'être ajusté si le niveau d'activité augmente ou diminue de plus de 10 % par rapport au niveau d'activité annuel estimé. En plus du montant forfaitaire d'honoraires sujet à ajustement, Epiq facture le Fonds du prix coûtant de certaines dépenses qu'il encourt en ce qui concerne les appels et les frais d'experts.
38. L'**Annexe C** présente la réconciliation des paiements effectués à Epiq pour 2025. Il reflète le montant versé de 382 618 \$ (13 500 \$ forfaitaire et 369 118 \$ selon le barème et le nombre de réclamations de chaque type) pour l'administration des Régimes réguliers, lequel a été payé sur approbation du Comité conjoint conformément aux ordonnances/jugement de nomination et d'approbation du budget pour l'année 2025. Le niveau d'activité cumulatif d'Epiq en 2025 a dépassé l'écart de tolérance de 10 % par année, de sorte qu'un paiement additionnel de 33 098 \$ plus taxes a été versé à titre d'ajustement conformément au contrat. Epiq a également encouru des déboursés de 32 \$

- plus taxes et des frais d'appel de 2 174 \$ plus taxes dans le cadre de l'administration des Régimes réguliers.
39. Le budget 2025 d'Epiq pour l'administration des Indemnités de distribution spéciale prévoyait un montant forfaitaire de 5 000 \$ pour effectuer ces paiements de façon prospective. Des honoraires additionnels sont prévus pour effectuer les paiements rétroactifs impliquant le calcul de ces indemnités payables pour les périodes passées. Ils sont facturés selon un barème approuvé par les Tribunaux dans les ordonnances/jugement de nomination et d'approbation des budgets. Le montant total d'honoraires facturés par Epiq pour l'administration des Indemnités de distribution spéciale en 2025 s'élevait à 41 736 \$ avant taxes (soit des honoraires forfaitaires de 5 000 \$ pour les paiements prospectifs et de 36 736 \$ pour les paiements rétroactifs). Ces montants ont été payés sur approbation du Comité conjoint conformément aux ordonnances/jugement de nomination et d'approbation des budgets.
40. Pour l'administration du Régime pour les réclamations tardives, les honoraires d'Epiq incluent un montant forfaitaire ainsi qu'un honoraire additionnel calculé selon un barème approuvé par les Tribunaux dans les ordonnances/jugement de nomination et d'approbation des budgets. En 2025, le montant total de ces honoraires s'élevait à 127 879 \$ avant taxes (soit un montant forfaitaire de 5 000 \$ et 122 879 \$ d'honoraires additionnels selon le barème). Epiq a également encouru divers débours pour une somme totale de 13 946 \$ plus taxes (126\$ en déboursés, 5 793 \$ en frais d'expert et 8 027 \$ en frais d'appel). Ces montants ont été payés sur approbation du Comité conjoint conformément aux ordonnances/jugement de nomination et d'approbation des budgets.
41. Un budget de 100 000 \$ pour projets spéciaux a également été approuvé en faveur de l'Administrateur pour l'année 2025. Le travail effectué par Epiq relativement aux projets spéciaux est détaillé dans l'Annexe C et inclut ce qui suit : l'envoi d'un courrier de rappel concernant la date limite du 31 mars 2025 pour les réclamations tardives, le traitement du volume d'appels et de courriels générés par la campagne sur les médias sociaux relative à cette date limite et la suite du projet de localisation qui permet de retracer les réclamants créanciers d'indemnités mais dont les coordonnées ne sont plus à jour dans les dossiers de l'Administrateur. Les honoraires d'Epiq encourus en 2025 pour ces projets spéciaux ont totalisés 18 451 \$ avant taxes. Epiq a également encouru des débours de 11 463 \$ plus taxes pour des services de recherche, d'impression et de frais de poste pour ces projets spéciaux.
42. Malgré avoir confirmé qu'aucun montant n'était dû à la fin des exercices 2019 et 2020, Epiq a identifié à la fin 2024, deux anciennes factures totalisant 98 404 \$ (taxes comprises) qui n'avaient pas été réglées. Le Comité conjoint a demandé à Deloitte d'enquêter sur ces factures impayées et de déterminer pourquoi elles n'avaient pas été signalées dans ses

rapports d'audit précédents. Le paiement de ces anciennes factures a été effectué en 2026 après l'obtention d'ordonnances/jugement rendus par les Tribunaux. La somme de 720 \$, correspondant au solde des paiements versés en trop par EPIQ à certains réclamants, a été récupérée sur les indemnités qui leur ont été versées en 2025.

MFS INVESTMENT MANAGEMENT

43. En janvier 2023, MFS Investment Management Canada Limited (" **MFS** ") a été nommée gestionnaire de placements pour le portefeuille d'actions à faible volatilité, succédant ainsi à Gestion de Placement TD Inc. ("GPTD ") conformément aux ordonnances/jugement des Tribunaux et aux conditions de nomination approuvées par les Tribunaux.
44. Le certificat annuel de conformité décerné par MFS à l'égard des investissements qu'elle a gérés en 2025 se trouve à l'**Annexe D**.
45. Les honoraires de MFS pour les services d'investissement sont régis par le barème des honoraires approuvé par les Tribunaux et figurant à l'Annexe 1 des Directives d'investissement. Ils sont calculés en fonction de la valeur des actifs sous gestion. À partir d'un taux de rendement projeté sur les actifs sous sa gestion, MFS avait estimé que ses honoraires pour 2025 s'élèveraient à 563 000\$ avant taxes.
46. Étant donné que le taux de rendement fut inférieur au taux projeté, les honoraires encourus et facturés par MFS en 2025 s'élevaient à 519 205 \$ plus les taxes, et ont été payés conformément au barème approuvé par les Tribunaux et figurant à l'Annexe 1 des Directives d'investissement.
47. L'analyse du portefeuille d'actions à faible volatilité préparée par MFS pour l'année 2025 se trouve à l'**Annexe E**.

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CONCENTRA

48. En 2022, les Tribunaux ont nommé la société de fiducie Concentra ("**Concentra**") à titre de Fiduciaire et dépositaire, et ont approuvé la nomination par Concentra Trust de CIBC Mellon Global Securities Services Company ("**CIBC Mellon**") en tant que sous-dépositaire.
49. La note d'information préparée par Concentra concernant le Fonds en fiducie pour l'année 2025 se trouve à l'**Annexe F**.
50. Les Tribunaux ont approuvé un budget de 182 000 \$ plus taxes pour les services de fiduciaire et de dépositaire pour l'année 2025. Les honoraires encourus et facturés par

Concentra en 2025 pour l'ensemble de ces services était de 170 114 \$ plus taxes. Ils ont été payés sur approbation du Comité conjoint et conformément aux ordonnances/jugement d'approbation des budgets.

GESTION DE PLACEMENTS TD INC.

51. Gestion de Placements TD Inc. ("**GPTD**") a été nommée gestionnaire des investissements du Fonds en fiducie conformément aux ordonnances des Tribunaux et, depuis le 1er avril, 2023, elle demeure responsable de la gestion de tous les investissements, à l'exception du portefeuille d'actions à faible volatilité.
52. Le certificat annuel de conformité aux Directives d'investissement approuvées par les Tribunaux et émis par GPTD pour 2025 se trouve à l'**Annexe G**.
53. Les honoraires de GPTD pour ses services de gestion d'investissement sont régis par le barème des honoraires approuvé par les Tribunaux et figurant à l'Annexe 1 des Directives d'investissement. Les frais dépendent de la valeur des différents portefeuilles d'investissement sous gestion qui varie de temps à autre. Pour 2025, GPTD a fourni un budget estimatif de 130 000 \$ plus les taxes.
54. Les honoraires facturés par GPTD, basés sur le barème des honoraires et la valeur des actifs gérés, s'élevaient à 120 700 \$ plus taxes, et ont été payés conformément au barème des honoraires figurant à l'Annexe 1 des Directives d'investissement approuvés par les Tribunaux.
55. La revue du portefeuille des actifs du Fonds en fiducie gérés par GPTD se trouve à l'**Annexe H**.

PRICEWATERHOUSECOOPERS LLP

56. PricewaterhouseCoopers LLP (« **PwC** ») fournit des mises à jour annuelles sur le plan fiscal du logiciel utilisé pour calculer la perte de revenu, la maintenance du logiciel utilisé pour calculer les réclamations pour perte de revenu, ainsi que des conseils, une assistance et une formation à l'Administrateur en ce qui concerne ce logiciel.
57. Le budget approuvé par les Tribunaux pour PwC pour 2025 était de 17 120 \$ plus taxes. Le montant facturé au Fonds en fiducie par PricewaterhouseCoopers LLP était de 15 515 \$ plus taxes. Il a été payé sur approbation du Comité conjoint conformément aux ordonnances d'approbation des budgets 2025.

COHEN HAMILTON STEGER & CO. INC - Paula Frederick

58. Cohen Hamilton Steger & Co. Inc. a été retenu dans le passé par l'Administrateur pour fournir des services d'expertise comptable en ce qui concerne les réclamations complexes pour perte de revenu et pour certains appels. Paula Frederick est responsable de ce travail.
59. Le budget approuvé pour les services de Mme Frederick en 2025 était de 40 000 \$. Les honoraires encourus par sa firme durant cet exercice ont totalisé 2 756 \$ et aucun déboursé. Ces honoraires ont été acquittés sur approbation du Comité conjoint conformément aux ordonnances d'approbation budgétaire.

GROUPE D'EXPERTS EN MODÉLISATION MÉDICALE (MMWG)

60. Le Groupe de travail en modélisation médicale (« **MMWG** ») a réalisé des travaux de modélisation médicale pour chacune des réévaluations financières triennales. Le Dr Beate Sander et le Dr Yeva Sahakyan ont dirigé ce groupe d'experts lors des dernières évaluations.
61. Le budget approuvé pour le MMWG pour la réévaluation financière 2025 était de 191 925 \$, plus taxes. Seule une partie des travaux du MMWG a été achevée en 2025; le reste, y compris la remise de son rapport de modélisation médicale, ayant été finalisé en 2026. Les honoraires encourus par le MMWG en 2025 se sont élevés à 108 014 \$, plus taxes, et ont été acquittés après approbation par le Comité conjoint, conformément aux ordonnances d'approbation des budgets 2025. Le solde de son budget a été reporté pour l'année 2026.

ECKLER LTD.

62. Eckler Ltd. ("**Eckler**") a été engagé initialement par les avocats en demande des actions collectives et ensuite par le Comité conjoint pour lui fournir des conseils actuariels et d'investissement en ce qui concerne le Fonds en fiducie. Eckler fournit également des analyses trimestrielles et annuelles des investissements et des conseils, sur demande, au Comité conjoint, en ce qui concerne les investissements.
63. Tel que plus amplement décrit ci-après, le montant total des honoraires facturés par Eckler pour l'ensemble du travail effectué en 2025 est inférieur de 79 168 \$ (approx. 33,3%) par rapport au budget total alloué de 237 500 \$.

64. Le rapport d'Eckler concernant ses activités en 2025 est joint à l'**Annexe I**.
65. Le résumé de l'analyse des investissements préparé par Eckler pour l'année 2025 se trouve à l'**Annexe J**.
66. Les Tribunaux ont approuvé un budget annuel pour les services actuariels et de consultation en investissements d'Eckler au montant de 97 000\$ plus les débours et les taxes pour 2025. Les honoraires encourus par Eckler pour ces services se sont élevés à 73 919 \$ plus taxes, et ont été payés sur approbation du Comité conjoint et conformément aux ordonnances d'approbation des budgets 2025.
67. Les Tribunaux ont également approuvé en faveur d'Eckler un budget de 62 500 \$ pour les projets spéciaux. Les honoraires encourus par Eckler à ce titre ont été de 13 127 \$ plus taxes. Ces honoraires ont été encourus pour l'évaluation coûts/bénéfices du portefeuille d'actions à faible volatilité, pour répondre aux préoccupations du Comité conjoint à l'égard du rendement de ce portefeuille en plus de fournir des mises à jour trimestrielles sur l'évolution des marchés financiers.
68. Dans le cadre des ordonnances/jugement d'approbation des budgets 2025, les Tribunaux ont approuvé un budget de 50 000 \$ avant taxes pour le travail de préparation en vue de la réévaluation financière 2025. Pour compléter ce travail, Eckler a encouru en 2025 des honoraires et débours totalisant 59 834 \$ plus taxes dont 50 000 \$ plus taxes ont été versés conformément aux ordonnances d'approbation des budgets 2025; le solde dû de 9 834 \$ a été pris en compte dans son budget approuvé en 2026 pour la Phase 1 de la réévaluation financière 2025.
69. Les budgets 2025 d'Eckler pour les Indemnités de distribution spéciale et le Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives ont été respectivement fixés à 20 000 \$ et 8 000 \$ plus les taxes. Les honoraires totaux encourus par Eckler étaient de 15 108 \$ plus taxes pour les Indemnités de distribution spéciale et de 6 178 \$ plus taxes pour le Régime pour les réclamations tardives. Ils ont été payés sur approbation du Comité conjoint conformément aux ordonnances/jugement d'approbation des budgets 2025.

COMITÉ CONJOINT

70. Un résumé du travail effectué par le Comité conjoint en 2025 figure à l'**Annexe K**. Comme décrit ci-dessous, le Comité conjoint a encouru des honoraires inférieurs de 314 851 \$ (approx. 23,5%) par rapport au budget d'ensemble de 1 335 000 \$ lui ayant été octroyé.
71. Le budget 2025 du Comité conjoint pour les services d'administration et de supervision des Régimes réguliers était de 950 000 \$ en honoraires et de 75 000 \$ pour débours,

- excluant les taxes. Les honoraires encourus par le Comité conjoint en 2025 pour ce travail étaient de 810 399 \$ plus taxes, et ses déboursés étaient de 11 993 \$ plus taxes.
72. Dans les ordonnances d'approbation budgétaires 2025, les Tribunaux ont approuvé un budget de 25 000 \$ pour le travail de préparation en vue de la réévaluation financière 2025. Pour ce travail en 2025, le Comité conjoint a encouru des honoraires qui s'élèvent à 16 182 \$ plus taxes et aucun débours.
73. Le budget 2025 du Comité conjoint pour les Indemnités de distribution spéciale était de 100 000 \$ en honoraires et de 5 000 \$ pour débours, excluant les taxes. Le Comité conjoint a encouru à ce titre des honoraires de 9 907 \$ plus taxes et aucun débours.
74. Le budget 2025 du Comité conjoint pour le travail concernant le Régime d'indemnisation des réclamations tardives était de 175 000 \$ en honoraires et de 5 000 \$ pour débours, excluant les taxes. Ses honoraires encourus s'élevaient à 171 667 \$ plus taxes et aucun débours.
75. Tous les comptes des membres du Comité conjoint sont soumis à l'approbation du Tribunal ayant juridiction ou, dans le cas de la Colombie-Britannique, du procureur général du Canada, avant d'être payés. Un tableau détaillé par juridiction de tous les honoraires et débours encourus par le Comité conjoint figure à l'**Annexe L**.

CONSEILLERS JURIDIQUES DU FONDS

76. Belinda Bain a été nommée conseiller juridique du Fonds dans les recours collectifs de l'Ontario par des ordonnances de la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Mason Poplaw a été nommé conseiller juridique du Fonds dans les actions collectives du Québec par jugement de la Cour supérieure du Québec. Gordon Kehler a été nommé conseiller juridique du Fonds dans les recours collectifs de la Colombie-Britannique par une ordonnance de la Cour suprême de la Colombie-Britannique.
77. L'**Annexe M** ci-jointe est le rapport des conseillers juridiques du Fonds sur leurs activités et leurs honoraires encourus en 2025.
78. En 2025, les appels suivants ont été traités dans chaque juridiction dans le cadre des Régimes réguliers :

RAPPORT 2025 SUR L'ÉTAT DES APPELS – RÉGIMES RÉGULIERS	ON²⁰	BC	QUE	Total
Appels reçus	1	0	1	3
Appels complétés	2	0	0	2
Appels retirés	0	0	0	0
Refus annulés	0	0	0	0
Appels en médiation	0	0	0	0
Demandes de confirmation judiciaire	0	0	0	0
Décisions judiciaires	0	0	0	0
Appels pendants (y compris les appels renvoyés aux arbitres)	2	1	1	4

79. En 2025, les appels suivants ont été traités dans chaque juridiction dans le cadre du Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives:

RAPPORT 2025 SUR L'ÉTAT DES APPELS - RÉGIME POUR LES RÉCLAMATIONS TARDIVES	ON²¹	BC	QC	Total
Appels reçus	5	1	0	6
Appels complétés	6	0	0	6
Appels retirés	0	0	0	0
Refus annulés	0	0	0	0
Recours médiatisés	0	0	0	0
Demandes de confirmation judiciaire	3	0	0	3
Décisions judiciaires	2	0	0	2
Appels pendants (y compris les révisions judiciaires, les auditions fixées et les appels renvoyés aux arbitres)	3	1	0	4

80. En 2025, les honoraires et débours facturés par les conseillers juridiques du Fonds étaient les suivants :

- (a) 63 614 \$ en honoraires et 3 029 \$ en débours, tous avant taxes, pour des services liés aux Régimes réguliers ; et
- (b) 127 239 \$ en honoraires et 1 645 \$ en débours, tous avant taxes, pour des services relatifs au Régime pour les réclamations tardives.

Tous les comptes des conseillers juridiques du Fonds ont été soumis pour approbation par le tribunal compétent avant d'être payés.

²⁰ L'Ontario couvre toutes les provinces et territoires autres que le Québec et la Colombie-Britannique.

²¹ L'Ontario couvre toutes les provinces et territoires autres que le Québec et la Colombie-Britannique.

ARBITRES ET JUGES-ARBITRES

81. Des arbitres et juge-arbitres ont été nommés pour chaque juridiction par des ordonnances/jugement de chaque tribunal.
82. Un rapport sommaire du travail des arbitres et juge-arbitres effectués en 2025, ainsi que les honoraires et débours encourus par eux pour 2025, figure à l'**Annexe N**.
83. En 2025, les honoraires et débours facturés par les arbitres et juges-arbitres étaient les suivants :
- (a) 17 473 \$ en honoraires et 936 \$ en débours, avant taxes, pour des services relatifs aux Régimes réguliers ; et
 - (b) 102 480 \$ en honoraires et 1 201 \$ en débours, avant taxes, pour des services relatifs au Régime pour les réclamations tardives.

Les comptes des arbitres et juge-arbitres sont payés sur la base du tarif fixé par les Tribunaux.

84. Le nombre d'appels en vertu des Régimes réguliers a diminué au cours des dernières années, y compris en 2025. Le volume de demandes de réclamation tardive a également diminué, mais un nombre significatif a été transmis à la suite de la campagne sur les réseaux sociaux concernant la date limite du 31 mars 2025 prévue au Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives. Ces demandes de réclamation tardive suivront leur cours. Les appels logés sous l'égide du Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives requièrent généralement plus de temps pour être traités en raison du temps écoulé depuis la date de l'infection, d'où les honoraires encourus plus élevés, et on s'attend à ce que cette situation demeure inchangée ou qu'elle augmente légèrement pour tout appel restant.

COORDONNATEUR JUDICIAIRE

85. Luisa Ritacca, du cabinet Stockwoods, a été nommée coordonnateur judiciaire par ordonnance de la Cour supérieure de l'Ontario et par ordonnance de la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Elle coordonne également les demandes de révision judiciaire du Québec.

86. En 2025, le coordonnateur judiciaire a encouru des honoraires s'élevant à 44 490 \$ plus taxes, et des débours de 625 \$ plus taxes.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU SANG

87. La conduite efficace et efficiente des enquêtes de retraçage est un élément crucial de l'administration des régimes. La Société canadienne du sang ("**SCS**") effectue les enquêtes de retraçage requises par les régimes dans toutes les provinces sauf le Québec.
88. Au cours des dernières années, la demande et les coûts de ces enquêtes ont considérablement diminué. Aucun budget n'a été demandé à la SCS pour les services de retraçage pour 2025, et la SCS n'a pas facturé les dépenses encourues. Le Comité conjoint prévoit que le volume des demandes de retraçage diminuera puisque la date limite du 31 mars 2025 pour transmettre une demande de réclamations tardives est maintenant passée.

HÉMA-QUÉBEC

89. Héma-Québec effectue les enquêtes de retraçage requises par les régimes au Québec. Aucun budget n'a été demandé à Héma-Québec pour 2025, car elle finance les coûts à même ses budgets d'opération, sujet à la possibilité pour elle de demander un remboursement à la fin de l'année si les coûts encourus s'avéraient beaucoup plus élevés que prévu.
90. Le Comité conjoint prévoit que le volume des demandes de retraçage diminuera puisque la date limite du 31 mars 2025 pour transmettre une demande de réclamations tardives est maintenant passée.

BUDGETS 2026

91. Le tableau suivant compare les budgets approuvés pour les fournisseurs de services en 2026 à leurs budgets de 2025.

FOURNISSEUR DE SERVICES	BUDGET 2025	BUDGET 2026
EPIQ		
Administration générale des Régimes réguliers et du PAE2		
Hon. forfaitaire	13 500 \$	21 252 \$
Hon. de traitement des réclamations selon l'activité (sujet à ajustement selon une augmentation ou diminution de certaines activités mesurables de plus de 10 % par an)	391 453 \$	425 052 \$
Administration des indemnités de distribution spéciale		
Paielements prospectifs - honoraires fixes	5 000 \$	5 000 \$
Paielements rétroactifs - tarification à l'activité	Selon le barème établi	Selon le barème établi
Projets spéciaux	Jusqu'à 100 000 \$	Jusqu'à 100 000 \$
Administration du Régime pour les réclamations tardives au titre du VHC		
Hon. forfaitaire	5 000 \$	10 000 \$
Hon. de traitement des réclamations selon l'activité	Selon le barème établi	Selon le barème établi
DELOITTE		
Audit et préparation des états financiers (avant frais de déplacement)	N'excédant pas 124 000 \$	N'excédant pas 128 000 \$
Projets spéciaux	25 000 \$	25 000 \$
CONCENTRA		
Services de fiducie et de dépositaire	182 000 \$	182 000 \$
GESTION DE PLACEMENT TD		
Services de gestion d'investissements	Conformément à l'Annexe 1 des Directives d'investissement (estimé à 131 000 \$)	Conformément à l'Annexe 1 des Directives d'investissement (estimé à 131 000 \$)

FOURNISSEUR DE SERVICES	BUDGET 2025	BUDGET 2026
MFS Services de gestion d'investissements (portefeuille d'actions à volatilité réduite)	Conformément à l'Annexe 1 des Directives d'investissement (estimé à 563 000 \$)	Conformément à l'Annexe 1 des Directives d'investissement (estimé à 585 100 \$)
ECKLER Services actuariels généraux et de consultants en investissements (excluant les débours) Projets spéciaux Indemnités de distribution spéciale Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives Réévaluation financière 2025 – Phase 1	97 000 \$ 62 500 \$ 20 000 \$ 8 000 \$ 50 000 \$	106 700 \$ 50 000 \$ 22 000 \$ 8 000 \$ 908 000 \$ (incluant le travail de préparation effectué non facturé en 2025)
MMWG Mise à jour du modèle médical et du rapport de modélisation médicale pour la réévaluation financière 2025	191 125 \$	Solde inutilisé du budget 2025
PWC Perte de revenus – programmation et mise à jour annuelle du logiciel informatique	N'excédant pas 17 200 \$	N'excédant pas 17 200 \$
PAULA FREDERICK / COHEN HAMILTON STEGER Expert-comptable spécialisé en pertes de revenus	40 000 \$	40 000 \$

FOURNISSEUR DE SERVICES	BUDGET 2025	BUDGET 2026
COMITÉ CONJOINT		
Administration et supervision des Régimes réguliers	950 000 \$ en hon. et 75 000 \$ en débours	900 000 \$ en hon. et 50 000 \$ en débours
Indemnités de distribution spéciale	100 000 \$ en hon. et 5 000 \$ en débours	50 000 \$ en hon. et 5 000 \$ en débours
Régime pour les réclamations tardives	175 000 \$ en hon. et 10 000 \$ en débours	100 000 \$ en hon. et 5 000 \$ en débours
Réévaluation financière 2025 - Phase 1	25 000 \$	550 000 \$ en hon. et 10 000 \$ en débours

Fait le 16^{ème} jour de juin 2026

(s) *Martine Trudeau* au nom de Michel Savonitto

Michel Savonitto
Savonitto & Ass. Inc.

(s) *Richard J. M. Fyfe*

Richard J. M. Fyfe K.C.
CFM Lawyers LLP

(s) *Kathryn Podrebarac*

Kathryn Podrebarac
Podrebarac Barristers Professional Corporation

(s) *Heather Rumble Peterson* au nom de HTS

Harvey T. Strosberg, K.C.
Strosberg Wingfield Sasso LLP

Financial statements of
États financiers du
The 1986 – 1990 Hepatitis C Fund
Fonds Hépatite C 1986 – 1990

December 31, 2025
31 décembre 2025

Independent Auditor's Report	1-3	Rapport de l'auditeur indépendant
Statement of financial position	4	État de la situation financière
Statement of operations	5	État des résultats
Statement of cash flows	6	État des flux de trésorerie
Notes to the financial statements	7-14	Notes complémentaires

Independent Auditor's Report

To the Joint Committee of the
1986 - 1990 Hepatitis C Fund

Opinion

We have audited the financial statements of the 1986 - 1990 Hepatitis C Fund (the "Fund"), which comprise the statement of financial position as at December 31, 2025, and the statements of operations and of cash flows for the year then ended, and a summary of significant accounting policies (collectively referred to as the "financial statements").

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Fund as at December 31, 2025, and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations.

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards ("Canadian GAAS"). Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements* section of our report. We are independent of the Fund in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Rapport de l'auditeur indépendant

Au comité mixte du
Fonds Hépatite C 1986 - 1990

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Hépatite C 1986 - 1990 (le « Fonds »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états des résultats et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives (collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with Canadian accounting standards not-for-profit organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Fund's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Fund or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Fund's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian GAAS will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian GAAS, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Fund's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Fund's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Fund to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure, and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

Deloitte LLP

Chartered Professional Accountants
Licensed Public Accountants
March 25, 2026

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 25 mars 2026

The 1986 - 1990 Hepatitis C Fund**Statement of financial position**

As at December 31, 2025

(In thousands of dollars)

Fonds Hépatite C 1986 - 1990**État de la situation financière**

au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars)

	2025	2024	
	\$	\$	
Assets			Actif
Current assets			Actif à court terme
Cash	5,607	5,875	Encaisse
Contributions receivable	2,327	1,695	Apports à recevoir
	7,934	7,570	
Investments (Note 3)	939,536	942,630	Placements (note 3)
	947,470	950,200	
Liabilities			Passif
Current liabilities			Passif à court terme
Accounts payable and accrued liabilities	5,565	5,915	Créditeurs et charges à payer
Accrued claims in process of payment	9,319	6,312	Demandes accumulées en cours de paiement
	14,884	12,227	
Funding held for future expenses (Note 4)			Financement pour charges futures (note 4)
Regular	725,250	725,760	Régulier
Late claims benefits	58,474	59,168	Réclamations tardives
Special distribution benefits	148,862	153,045	Indemnités de distribution spéciale
	947,470	950,200	

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approved by the Joint Committee of
The 1986 - 1990 Hepatitis C Fund

Au nom du Comité mixte du Fonds
Hépatite C 1986 - 1990



Heather Rumble Peterson
Heather Rumble Peterson (Mar 25, 2026 15:20:11 EDT)



Richard Fyfe
Richard Fyfe (Mar 25, 2026 12:45:34 PDT)

The 1986 - 1990 Hepatitis C Fund**Statement of operations**

Year ended December 31, 2025

(In thousands of dollars)

Fonds Hépatite C 1986 - 1990**État des résultats**

de l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars)

	2025	2024
	\$	\$
Expenses		
Claims (Note 5)	36,980	30,953
Operating (Note 6)	3,783	3,184
	40,763	34,137
Revenue	40,763	34,137
Excess of revenue over expenses	—	—

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Dépenses
Demands (note 5)
Frais d'exploitation (note 6)
Revenus
Excédent des revenus sur les dépenses

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

The 1986 - 1990 Hepatitis C Fund**Statement of cash flows**

Year ended December 31, 2025

(In thousands of dollars)

Fonds Hépatite C 1986 - 1990**État des flux de trésorerie**

de l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars)

	2025 \$	2024 \$	
Operating activities			Activités d'exploitation
Excess of revenue over expenses	—	—	Excédent des revenus sur les dépenses
Items not affecting cash			Éléments sans incidence sur l'encaisse
Realized gain on investments	(18,105)	(9,407)	Gain réalisés sur placements
Change in unrealized gains and losses on investments	15,896	(20,882)	Variation des gains et pertes non réalisés sur placements
	(2,209)	(30,289)	
Changes in non-cash operating working capital items			Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation
Contributions receivable	(632)	832	Apports à recevoir
Accounts payable and accrued liabilities	(350)	(123)	Créditeurs et charges à payer
Accrued claims in process of payment	3,007	(5,092)	Demandes accumulées en cours de paiement
Funding held for future expenses	(5,387)	28,429	Financement pour charges futures
	(5,571)	(6,243)	
Investing activities			Activités d'investissement
Purchase of investments	(41,903)	(78,561)	Acquisition de placements
Proceeds on sale of investments	47,206	86,963	Produits de la vente de placements
	5,303	8,402	
Net change in cash	(268)	2,159	Variation de l'encaisse
Cash, beginning of year	5,875	3,716	Encaisse au début
Cash, end of year	5,607	5,875	Encaisse à la fin

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

The 1986 - 1990 Hepatitis C Fund

Notes to the financial statements

December 31, 2025

(Tabular amounts in thousands of dollars)

Fonds Hépatite C 1986 - 1990

Notes complémentaires

31 décembre 2025

(montants dans les tableaux en milliers de dollars)

1. Description of the Fund

The 1986 - 1990 Hepatitis C Fund (the "Fund") was established to hold and invest funds and administer their payment as compensation to claimants who qualify as class members, all pursuant to the terms of the January 1, 1986 - July 1, 1990 Hepatitis C Settlement Agreement (the "Agreement") made as of June 15, 1999 and the Judgments of the Supreme Court of British Columbia, Superior Court of Justice for Ontario and Superior Court of Quebec (the "Courts").

The maximum obligations to the Fund established as at January 10, 2000, were \$1.203 billion, shared between the Government of Canada (72.7273%) and the governments of the provinces and territories (27.2727%), plus interest accruing thereafter on the unpaid obligations.

The Government of Canada has made contributions to the Fund, which totally satisfy its obligation to the Fund. The provincial and territorial governments are required to contribute as and when required for payment of their share of expenses. Provinces and territories may elect to prepay their contributions.

As at December 31, 2025, the provinces and territories prepaid contributions total \$10,800 (\$10,900 in 2024). To the extent, provinces and territories do not prepay their contributions, interest is calculated on their outstanding obligations at treasury bill rates applied quarterly. As at December 31, 2025, those obligations including interest are estimated to be \$56,392,000 (\$64,238,000 in 2024).

In 2017, the Courts approved funding for Late Claims Benefits and Special Distribution Benefits from the 2013 excess capital. In 2023, the Courts approved funding for additional Special Distribution Benefits from the 2019 excess capital. The provinces and territories do not contribute towards these new benefits.

The operations of the Fund are subject to various reviews and approvals by the Courts.

The Fund is a trust that is exempt from income tax under the *Income Tax Act*.

1. Description du Fonds

Le Fonds Hépatite C 1986 - 1990 (le « Fonds ») a été constitué dans le but de conserver et d'investir des fonds et de gérer leur versement sous forme d'indemnités aux requérants admissibles comme personnes inscrites au recours collectif, conformément aux modalités de l'entente de règlement relative à l'hépatite C pour la période allant du 1^{er} janvier 1986 au 1^{er} juillet 1990 (l'« entente »), datée du 15 juin 1999, et aux décisions de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, de la Cour supérieure de justice de l'Ontario et de la Cour supérieure du Québec (les « Tribunaux »).

Au 10 janvier 2000, les obligations maximales revenant au Fonds s'élevaient à 1,203 milliards de dollars, et elles étaient partagées entre le gouvernement du Canada (72,7273 %) et les gouvernements provinciaux et territoriaux (27,2727 %), plus les intérêts cumulés par la suite sur les obligations impayées.

Le gouvernement du Canada a versé des apports au Fonds, lesquels règlent entièrement son obligation envers le Fonds. Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont tenus de verser des apports pour régler leur part des charges au moment où elles deviennent exigibles. Les provinces et les territoires peuvent choisir de verser leurs apports à l'avance.

Au 31 décembre 2025, les apports des provinces et territoires versés à l'avance totalisent 10 800 \$ (10 900 \$ en 2024). Dans la mesure où ils ne versent pas d'apports à l'avance, l'intérêt est calculé trimestriellement sur les obligations impayées aux taux des bons du Trésor. Au 31 décembre 2025, ces obligations, intérêts compris, sont estimées à 56 392 000 \$ (64 238 000 \$ en 2024).

En 2017, les Tribunaux ont approuvé l'allocation pour les réclamations tardives et pour les indemnités de distribution spéciale du capital excédentaire de 2013. En 2023, les Tribunaux ont approuvé l'allocation pour les réclamations tardives du capital excédentaire de 2019. Les provinces et les territoires ne contribuent pas à ces nouveaux avantages.

Les activités du Fonds sont assujetties à divers examens et approbations des Tribunaux.

Le Fonds est une fiducie exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Significant accounting policies

Basis of presentation

The financial statements have been prepared in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations and include the following significant accounting policies:

Financial instruments

Financial instruments include cash, contributions receivable, investments and accounts payable and accrued liabilities and claims payable.

All financial assets and liabilities are initially recognized at fair value and subsequently they are measured at amortized cost with the exception of cash and investments, which are measured at fair value.

Transaction costs

Transaction costs are expensed as incurred.

Liabilities and funding for future payments

These financial statements do not present liabilities for payments to be made to class members in future years nor the related future funding requirements of provincial and territorial governments.

Revenue recognition

The Fund follows the deferral method of accounting for contributions. Revenue is recognized as expenses are incurred and shares of such expenses are allocated to governments, as set out in the Agreement. To the extent that contributions are paid to the Fund in advance of expenses being incurred and allocated, the contributions and the investment earnings thereon are deferred and recorded as funding held for future expenses. Accordingly, the funding held for future expenses includes:

- Funding contributed in payment of the Government of Canada obligation;

2. Principales méthodes comptables

Méthode de présentation

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent l'encaisse, les apports à recevoir, les placements, créiteurs et charges à payer et les demandes accumulées en cours de paiement.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont ensuite comptabilisés au coût amorti à l'exception de l'encaisse et des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont comptabilisés comme dépenses lorsqu'ils sont encourus.

Obligations et financement pour paiements futurs

Ces états financiers ne présentent aucune obligation pour des paiements futurs devant être faits aux personnes inscrites aux recours collectifs, ni aucune exigence connexe future en matière de financement des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Constatation des revenus

Le Fonds comptabilise les apports selon la méthode du report. Les revenus sont comptabilisés à mesure que les charges sont engagées, et une tranche de ces charges est attribuée aux gouvernements, comme le prévoit l'entente. Lorsque les apports sont versés au Fonds avant que les charges ne soient engagées et réparties, les apports et le revenu de placement en découlant sont reportés et constatés à titre de financement pour charges futures. Par conséquent, le financement pour charges futures comprend ce qui suit :

- Apport sous forme de paiement de l'obligation du gouvernement du Canada;

The 1986 - 1990 Hepatitis C Fund

Notes to the financial statements

December 31, 2025

(Tabular amounts in thousands of dollars)

Fonds Hépatite C 1986 - 1990

Notes complémentaires

31 décembre 2025

(montants dans les tableaux en milliers de dollars)

2. Significant accounting policies (continued)

Revenue recognition (continued)

- Contributions prepaid by provinces and territories, if any; and
- Investment earnings.

As expenses are incurred and allocated, amounts are deducted from the balance of the funding held for future expenses and are recognized as revenue.

Where provincial and territorial governments have not prepaid contributions and expenses are allocated to them, such amounts are requisitioned by the Fund and are recognized directly as revenue of the Fund.

Claims

A claim is recognized as an expense in the period in which the claim payment approval process has been completed.

Operating expenses

Operating expenses are recorded in the period in which they are incurred. Operating expenses are subject to approval by the Courts.

Use of estimates

The preparation of financial statements in conformity with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and disclosures of contingent assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenue and expenses during the reporting period. Significant estimates include the fair value of investments and the amount of accrued liabilities. Actual results could differ from these estimates.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des revenus (suite)

- Apports versés à l'avance par les gouvernements provinciaux et territoriaux, le cas échéant; et
- Revenus de placement.

À mesure que les charges sont engagées et réparties, les montants sont déduits du solde du financement pour charges futures et comptabilisées dans les revenus.

Lorsque les apports ne sont pas versés à l'avance par les gouvernements provinciaux et territoriaux et que des charges leur sont attribuées, ces montants leur sont demandés par le Fonds puis comptabilisés directement dans les revenus.

Demandes

Les demandes sont constatées à titre de charges dans la période au cours de laquelle le processus d'approbation de paiement des demandes a été mené à terme.

Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation sont constatés dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Ils sont assujettis à l'approbation des tribunaux.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les estimations importantes comprennent la juste valeur des placements et le montant des charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

2. Significant accounting policies (continued)

Foreign currency

Transactions denominated in foreign currencies are translated into Canadian dollars at the rates of exchange prevailing at the dates of the transactions. Investments and cash balances denominated in foreign currencies are translated at the rates in effect at year-end. Resulting gains or losses from changes in these rates are included in investment earnings.

3. Investments

Investments are summarized as follows:

	Fair value Juste valeur \$	2025 Cost Coût \$		Fair value Juste valeur \$	2024 Cost Coût \$
Investment earnings receivable and cash	19,023	19,023		10,427	10,427
Fixed income Government of Canada	692,476	650,586		704,396	647,758
Fixed income pooled funds	73,722	73,732		72,489	72,355
	766,198	724,318		776,885	720,113
Equities - Pooled Funds International	154,315	132,020		155,318	132,019
	939,536	875,361		942,630	862,559

Determination of fair value

Fixed income includes debt obligations of governments and corporate bodies paying interest at rates appropriate to the market at the date of their purchase. Bonds are recorded at prices based upon published bid prices.

Pooled fund units are valued at prices based on the market value of the underlying securities held by the pooled funds.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Devises étrangères

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur aux dates auxquelles les opérations sont effectuées. Les placements et l'encaisse libellés en devises sont convertis aux taux en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains ou les pertes de change découlant de la variation de ces taux sont inclus dans le revenu de placement.

3. Placements

Les placements se résument ainsi :

	Fair value Juste valeur \$	2024 Cost Coût \$	
Revenus de placement à recevoir et encaisse	10,427	10,427	
Titres à revenu fixe Gouvernement du Canada	704,396	647,758	
Fonds communs à revenu fixe	72,489	72,355	
	776,885	720,113	
Actions - Fonds communs International	155,318	132,019	
	942,630	862,559	

Détermination de la juste valeur

Les titres à revenu fixe proviennent de titres de créance de gouvernements et de sociétés qui versent des intérêts à des taux conformes à ceux du marché à la date d'achat. Les obligations sont comptabilisées à des prix offerts publiés.

Les fonds communs sont évalués selon la valeur marchande des titres sous-jacents détenus par les fonds communs.

3. Investments (continued)

Investment risk

Investment in financial instruments renders the Fund subject to investment risks. These include the risks arising from changes in interest rates, in rates of exchange for foreign currency, and in equity markets both domestic and foreign. They also include the risks arising from the failure of a counterparty to a financial instrument to discharge an obligation when it is due.

The Fund has adopted investment policies, standards and procedures to control the amount of risk to which it is exposed. The investment practices of the Fund are designed to avoid undue risk of loss and impairment of assets and to provide a reasonable expectation of fair return given the nature of the investments. The maximum investment risk to the Fund is represented by the fair value of the investments. There is no foreign currency risk as the investment are all Canadian.

Interest rate risk

The fixed income portfolio's sensitivity to a change in market rates is represented by the duration of the portfolio. As at December 31, 2025, the average duration of the bonds and debentures in the portfolio, weighted on fair value, was 10.96 years (12.50 years in 2024).

3. Placements (suite)

Risque de placement

Les placements dans des instruments financiers placent le Fonds face à des risques liés aux placements. Ceux-ci incluent les risques provenant des variations dans les taux d'intérêts, dans les taux de conversion de devises et dans le marché boursier, national et international ainsi que ceux provenant du danger éventuel qu'une des parties engagées par rapport à un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations.

Le Fonds a adopté des politiques, des normes et des méthodes pour contrôler le niveau de risque auquel il s'expose. Les habitudes du Fonds en ce qui concerne les placements ont pour but d'éviter tout risque inutile de perte et d'insuffisance d'actif et de fournir une espérance raisonnable quant à leur juste rendement, étant donné la nature des placements. Le maximum de risque auquel s'expose le Fonds se trouve dans la juste valeur des placements. Il n'y a pas de risque de change puisque les placements sont tous en dollar canadien.

Risque des taux d'intérêt

La sensibilité du portefeuille de titres à revenu fixe aux variations des taux d'intérêt du marché correspond à la durée du portefeuille. Au 31 décembre 2025, la durée moyenne des obligations et des débentures du portefeuille, pondérée selon la juste valeur, était de 10.96 ans (12,50 ans en 2024).

3. Investments (continued)

Concentration risk

Concentration risk exists when a significant proportion of the portfolio is invested in securities with similar characteristics or subject to similar economic, political or other conditions. The relative proportions of the types of investments, in the portfolio are as follows:

	2025		2024	
	Fair value		Fair value	
	Juste valeur		Juste valeur	
	\$	%	\$	%
Investment earnings receivable and cash	19,023	2	10,427	1
Fixed income				
Government of Canada	692,476	74	704,396	75
Fixed income pooled funds	73,722	8	72,489	8
	766,198	82	776,885	83
Equities - Pooled Funds				
International	154,315	16	155,318	16
	939,536	100	942,630	100

3. Placements (suite)

Risque de concentration

Le risque de concentration existe lorsqu'une part importante du portefeuille est investie dans des titres ayant des caractéristiques semblables ou qui sont soumis à des conditions similaires d'ordre économique, politique ou autre. Les proportions relatives des types de placements du portefeuille sont les suivantes :

4. Funding held for future expenses

	Regular	Late claims benefits	Special distribution benefits	
	Régulier	Réclamations tardives	Indemnités de distribution spéciale	2025 Total
	\$	\$	\$	\$
Balance, beginning of year	725,760	59,168	153,045	937,973
Investment earnings for the year	21,006	1,766	4,535	27,307
Amounts recognized as revenue	(21,516)	(2,460)	(8,718)	(32,694)
Balance, end of year	725,250	58,474	148,862	932,586

4. Financement pour charges futures

Revenus de placement à recevoir et encaisse

Titres à revenu fixe
Gouvernement du Canada
Fonds communs à revenu fixe

Actions - Fonds communs
International

Solde au début

Revenus de placement pour l'année

Montants constatés comme revenus

Solde à la fin

**4. Funding held for future expenses
(continued)**

	Regular	Late claims benefits	Special distribution benefits	
	Régulier	Réclamations tardives	Indemnités de distribution spéciale	2024 Total
	\$	\$	\$	\$
Balance, beginning of year	701,308	57,454	150,782	909,544
Investment earnings for the year	42,856	3,618	9,191	55,665
Amounts recognized as revenue	(18,404)	(1,904)	(6,928)	(27,236)
Balance, end of year	725,760	59,168	153,045	937,973

Solde au début

Revenus de placement
pour l'année
Montants constatés
comme revenus
Solde à la fin

**4. Financement pour charges futures
(suite)**

5. Claims

Claims recognized as expenses of the Fund
during the current year consist of the following:

5. Demandes

Les demandes comptabilisées dans les charges
du Fonds au cours de l'exercice comprennent ce
qui suit :

	Regular Fund	Late claims benefits	Special distribution benefits	
	Régulier	Réclamations tardives	Indemnités de distribution spéciale	2025 Total
	\$	\$	\$	\$
Approved by the Administrator of the Fund Disbursed	24,426	1,580	7,967	33,973
Net change in accrued claims in process of payment	2,150	217	640	3,007
	26,576	1,797	8,607	36,980

Demandes approuvées par
l'Administrateur du Fonds
Décaissement
Variation nette des
demandes accumulées
en cours de paiement

	Regular Fund	Late claims benefits	Special distribution benefits	
	Régulier	Réclamations tardives	Indemnités de distribution spéciale	2024 Total
	\$	\$	\$	\$
Approved by the Administrator of the Fund Disbursed	24,960	1,379	9,706	36,045
Net change in accrued claims in process of payment	(2,438)	(34)	(2,620)	(5,092)
	22,522	1,345	7,086	30,953

Demandes approuvées par
l'Administrateur du Fonds
Décaissement
Variation nette des
demandes accumulées
en cours de paiement

6. Operating expenses

6. Frais d'exploitation

	Regular	Late claims benefits	Special distribution benefits	2025 Total	
	Régulier	Réclamations Tardives	Indemnités de distribution spéciale	Total	
	\$	\$	\$	\$	
Administrator	572	167	70	809	Administrateur
Legal (claims' appeal costs, Fund counsel)	166	259	—	425	Frais juridiques (frais de demandes en appel, avocats du Fonds)
Joint committee - Administration	931	194	11	1,136	Comité mixte - Administration
Joint committee - Sufficiency review	18	—	—	18	Comité mixte - Réévaluation de la suffisance
Investment management	723	—	—	723	Gestion des placements
Audit and related services	126	7	14	147	Honoraires d'audit et de services connexes
Custodial trustee	179	—	—	179	Frais de garde
Actuarial - General	92	6	16	114	Honoraires d'actuariat - général
Actuarial - Sufficiency review	63	—	—	63	Honoraires d'actuariat - Réévaluation de la suffisance
Medical and other consulting	139	—	—	139	Frais médicaux et autres frais de consultation
Marketing	—	30	—	30	Publicité
	3,009	663	111	3,783	

	Regular	Late claims benefits	Special distribution benefits	2024 Total	
	Régulier	Réclamations Tardives	Indemnités de distribution spéciale	Total	
	\$	\$	\$	\$	
Administrator	469	114	(272)	311	Administrateur
Legal (claims' appeal costs, Fund counsel)	149	162	—	311	Frais juridiques (frais de demandes en appel, avocats du Fonds)
Joint committee - Administration	989	230	81	1,300	Comité mixte - Administration
Joint committee - Sufficiency review	24	—	—	24	Comité mixte - Réévaluation de la suffisance
Investment management	679	—	—	679	Gestion des placements
Audit and related services	115	7	14	136	Honoraires d'audit et de services connexes
Custodial trustee	187	—	—	187	Frais de garde
Actuarial - General	110	7	19	136	Honoraires d'actuariat - général
Actuarial - Sufficiency review	41	—	—	41	Honoraires d'actuariat - Réévaluation de la suffisance
Medical and other consulting	20	—	—	20	Frais médicaux et autres frais de consultation
Marketing	—	39	—	39	Publicité
	2,783	559	(158)	3,184	

Centre des réclamations relatives à l'hépatite C 1986-1990
Rapport annuel pour la période se terminant
le 31 décembre 2025

Nomination

Epiq Class Action Services Canada Inc. est l'Administrateur de la Convention de Règlement Relative à l'Hépatite C 1986-1990 depuis sa nomination par les tribunaux le 1er janvier 2019.

Activités pour l'année 26

- A assumé les fonctions et responsabilités de l'Administrateur tel que stipulé à l'Article Cinq de la Convention de Règlement.
- A collaboré avec les vérificateurs de Deloitte afin de compléter la vérification de l'année écoulée.
- A continué de collaborer avec le Comité conjoint pour mettre en œuvre la décision des tribunaux d'allouer le surplus excédentaire aux Membres du Recours Collectif sous forme de surplus.
- A poursuivi le travail sur le Projet Locator (Projet Spécial) pour identifier et localiser les réclamants bénéficiant des Distributions Spéciales 2013 et 2019 non réclamées.
- A mis en œuvre le nouveau protocole approuvé par le tribunal fournissant des directives à l'Administrateur pour effectuer des paiements de 50 000 \$ ou moins à certains dossiers de Succession (sauf au Québec).
- A traité les demandes de renseignements et les demandes pour soumettre un formulaire d'application aux réclamations tardives résultant de la campagne d'avis de date limite pour les réclamations tardives menée par Jelly Marketing.
- A mené un programme de rappels visant à réengager les demandeurs tardifs qui n'avaient pas renvoyé leur formulaire de demande de remboursement tardive et à leur rappeler la date limite du 31 mars 2025 pour soumettre le formulaire.
- A rencontré le Comité conjoint en mars pour fournir et discuter des statistiques à jour sur les réclamations.
- A continué de travailler en collaboration avec la Société canadienne du sang, Héma-Québec, les programmes provinciaux d'hépatite C, et les experts médicaux.
- A mis à jour le site www.hepc8690.ca et www.hepcclassaction.ca selon les besoins.
- A préparé des dossiers pour les Conseillers juridiques du Fonds, les juges arbitres et les arbitres et a assisté aux audiences d'appel selon les nécessités.

Hépatite C 1986-1990 - Statistiques clés au 31 décembre 2025

Fonds versés – Compte des Indemnités réguliers HCV	\$ 1,171,622,177.81
Fonds versés – Compte des Indemnités de distribution spéciale HCV	\$ 199,744,348.88
Réclamations reçues	18512
Réclamations approuvées	15,202
Réclamations rejetées	23
Réclamations en cours	3,287
Renvois	500
Décisions Rendues	375
Médiation/retrait/rescision/archivage	123
Procédures d'enquête commencées	5070

Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives HCV - Statistiques clés au 31 décembre 2025

Fonds versés – Compte des Indemnités pour les réclamations tardives HCV	\$ 21,615,275.96
Fonds versés – Compte des Indemnités de distribution spéciale HCV	\$ 2,026,827.34
Réclamations reçues	598
Réclamations approuvées	305
Réclamations rejetées	46
Réclamations en cours	247
Renvois	38
Décisions Rendues	28
Médiation/retrait/rescision/archivage	7
Procédures d'enquête commencées	190

Administrator's 2025 Hepatitis C 8690 Reconciliation

Balance owing as of December 31, 2024	\$	70,162.90
---------------------------------------	----	-----------

A. Regular Benefit Plan

Annual Fixed Fee	\$ 13,500.00	
Activity-based Fee	\$ 369,118.32	
HST	<u>\$ 49,740.35</u>	\$ 432,358.67
Activity Adjustment	\$ 33,097.82	
HST	<u>\$ 4,302.72</u>	\$ 37,400.54
Disbursements	\$ 32.11	
HST	<u>\$ 4.17</u>	\$ 36.28
Third Party Expenses	\$ -	
HST	<u>\$ -</u>	\$ -
Appeals Costs	\$ 2,173.89	
HST	<u>\$ 282.61</u>	\$ 2,456.50
Regular Benefit Plan Total 2025 Fees and Disbursements		<u><u>\$ 472,251.99</u></u>

B. Special Distribution Benefits (SDB)

Annual Fixed Fee - Prospective Claims	\$ 5,000.00	
2013 & 2019 Surplus - Retrospective Claim Fees	\$ 36,736.05	
HST	<u>\$ 5,425.71</u>	\$ 47,161.76
Disbursements	\$ -	
HST	<u>\$ -</u>	\$ -
SDB Total 2025 Fees and Disbursements		<u><u>\$ 47,161.76</u></u>

C. Late Claims Benefit Plan (LCBP)

Fixed Fee	\$ 5,000.00	
Activity Level Fees	\$ 122,879.30	
HST	<u>\$ 16,624.31</u>	\$ 144,503.61
Disbursements	\$ 125.58	
HST	<u>\$ 16.33</u>	\$ 141.91
Third Party Expenses	\$ 5,792.80	
HST	<u>\$ 753.06</u>	\$ 6,545.87
Appeals Costs	\$ 8,027.00	
HST	<u>\$ 1,043.51</u>	\$ 9,070.51
LCBP Total 2025 Fees and Disbursements		<u><u>\$ 160,261.90</u></u>

D. Special Projects

Reminder Notice Mailout - March 30, 2025 LCBP Deadline	\$ 3,472.60	
Contact Centre - Social Media Campaign for Late Claims	\$ 2,400.00	
Locator Tranche 4.0	\$ 24,040.65	
HST	<u>\$ 3,888.75</u>	\$ 33,802.00
Special Projects Total 2025 Fees and Disbursements		<u><u>\$ 33,802.00</u></u>

2025 Total	\$	<u><u>713,477.65</u></u>
------------	----	--------------------------

Payments made in 2025

Towards Budget Year 2024	\$ 70,162.90
Towards Budget Year 2025	\$ 559,079.90

Total Payments made in 2025	\$	629,242.80
-----------------------------	----	------------

Balance to be Debited Against Hep C Fund (as of December 31, 2025)*	\$	<u><u>154,397.75</u></u>
---	----	--------------------------

*In 2025, it was discovered that two invoices for services provided under the Regular Benefit Plan in 2019 and 2020 had not been processed for payment. These invoices were later approved by the Court and paid in 2026. The amount reflected here does not include these invoices, which total \$98,404.18 (inclusive of taxes).

Concentra Trust
fiduciaire et
dépositaire du
Fonds relatif à
l'hépatite C



Equitable
Bank

Concentra[®]
TRUST

Section 1 | À propos du fiduciaire et du dépositaire

À propos de Concentra Trust

Concentra Trust est la septième plus grande société de fiducie appartenant à une banque au Canada et possède plus de 70 ans d'expérience au service d'entités corporatives, de coopératives de crédit et de particuliers. En tant que société de fiducie sous réglementation fédérale administrant plus de 45 milliards de dollars d'actifs, elle offre une gamme complète de services fiduciaires axés sur des besoins spécialisés, notamment les fiducies sur mesure, les fiducies corporatives, les fiducies personnelles pour clients à valeur nette élevée et les solutions de fiduciaire pour régimes enregistrés.

Concentra Trust se conforme aux programmes fédéraux de lutte contre le blanchiment d'argent, de gestion des risques, juridiques et de conformité. Concentra Trust est une filiale en propriété exclusive de Concentra Bank, laquelle fait partie du groupe de sociétés Equitable Bank.

À propos de Banque Équitable

Equitable Bank a pour mission claire de transformer le secteur bancaire canadien afin d'enrichir la vie des gens. En tant que Banque de défi du Canada™ et septième plus grande banque canadienne en termes d'actifs, elle met à profit la technologie pour offrir des expériences et services bancaires personnels et commerciaux exceptionnels à plus de 800 000 clients, et collabore avec le réseau canadien des coopératives de crédit, qui dessert plus de six millions de membres.

Equitable Bank est une filiale en propriété exclusive d'EQB Inc. (TSX : EQB), une importante société de services financiers numériques comptant 142 milliards de dollars d'actifs combinés sous gestion et administration (au 31 janvier 2026). Par l'entremise de sa plateforme numérique EQ Bank (eqbank.ca), elle est reconnue comme l'une des meilleures banques canadiennes dans le classement *Forbes World's Best Banks* depuis 2021.

À propos de notre dépositaire CIBC Mellon, Compagnie Trust CIBC Mellon

CIBC Mellon est un utilisateur autorisé de la marque de commerce CIBC et de certaines marques de commerce de BNY Mellon et constitue la marque corporative de la Compagnie Trust CIBC Mellon.

CIBC Mellon offre un mécanisme sécurisé pour la garde d'actions, d'obligations, de billets et d'autres titres, dans des environnements physiques et comptables. Les actifs sont détenus de façon sécuritaire et consignés avec exactitude sur la plateforme de garde de la CIBC. La CIBC effectue une évaluation annuelle des risques liés aux dépôts, ainsi qu'un rapprochement régulier des positions physiques de la chambre forte et des dépôts.

CIBC Mellon a une interface électronique directe avec la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS), qui permet d'automatiser l'affirmation et la confirmation de règlement. Cela se traduit par un échange transparent de données entre les plateformes et les dépositaires et offre un maximum de contrôle sur le processus de règlement des titres.

Section 2 | Responsabilités du fiduciaire et du dépositaire

Concentra Trust a été nommée fiduciaire et gardienne du Fonds en fiducie relatif à l'hépatite C par les Cours supérieures de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec à compter du 1er avril 2022. Le Fonds en fiducie relatif à l'hépatite C est administré et géré par une équipe d'administrateurs fiduciaires principaux, de conseillers fiduciaires principaux et de directeurs fiduciaires.

Contributions au Fonds en fiducie

Concentra Trust reçoit des contributions mensuelles des gouvernements provinciaux et territoriaux. Après confirmation du dépôt, les fonds sont transférés au compte de garde du fonds détenu auprès de CIBC Mellon et sont investis par le gestionnaire de placements conformément au mandat de placement.

Décaissements prévus

Tous les débours du régime sont traités en temps opportun conformément aux modalités de notre nomination ou de notre ordonnance du tribunal. Les factures sont reçues par Concentra Trust et Concentra Trust ordonne à la CIBC d'effectuer les paiements directement du compte de garde aux fournisseurs de services.

Tenue des dossiers

Concentra Trust tient des dossiers exacts sur les actifs du Fonds et fournit des rapports en temps opportun à diverses parties, notamment :

Rapports théoriques trimestriels : Concentra Trust tient des comptes théoriques pour chacun des gouvernements provinciaux et territoriaux. Ces comptes sont fondés sur le pourcentage de partage fourni par le gouvernement fédéral. Le rapport fait état des contributions proportionnelles des gouvernements, du montant des intérêts proportionnels et des débours proportionnels. Il indique également quand les paiements sont dus et quand ils sont reçus.

Synthèse financière mensuelle : Le présent rapport résume, à un niveau élevé, la valeur marchande du Fonds en fiducie, le revenu de placement gagné, les paiements versés aux demandeurs et aux fournisseurs de services, et les sommes recouvrées auprès des provinces et des territoires pour ces paiements depuis la création du Fonds en fiducie. Ce rapport comprend une ventilation des trois comptes théoriques, des prestations régulières, des distributions spéciales et des demandes de règlement tardives.

Responsabilités du sous-dépositaire

La nomination par Concentra Trust de la société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (« CIBC Mellon ») à titre de sous-dépositaire du Fonds fiduciaire relatif à l'hépatite C a été approuvée par les Cours supérieures de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec le 1er avril 2022.

Garde des titres

Concentra Trust détient en fiducie les espèces et les titres du Fonds fiduciaire par l'entremise de son dépositaire, CIBC Mellon. Les actifs du Fonds fiduciaire sont administrés conformément aux directives du Comité mixte ou du gestionnaire de placements nommé par les tribunaux. CIBC Mellon assure la garde sécuritaire des actifs et, chaque jour, elle concilie les positions en titres dans ses livres en utilisant les services de la CDS.

Traitement des opérations de placement

En tant que dépositaire des placements, CIBC Mellon effectue toutes les opérations de placement de titres en fonction des instructions autorisées reçues du gestionnaire de placements.

Collecte des revenus

CIBC Mellon versera un revenu contractuellement sous forme de dividendes et d'intérêts si le versement est destiné à un marché de revenu contractuel admissible. CIBC Mellon paie les échéances sur une base réelle (une fois le paiement de l'émetteur reçu).

Tenue des dossiers

CIBC Mellon tient des dossiers exacts sur les actifs du Fonds et fournit des rapports en temps opportun à diverses parties, notamment :

Relevés de placement mensuels : Ces relevés présentent le tableau financier du Fonds en fiducie, y compris le rapprochement de l'encaisse, les activités de placement, les recettes et les débours pour la période de déclaration. Les rapports fournissent également une liste des actifs détenus à une certaine date, y compris la valeur comptable, la valeur marchande et le revenu accumulé. Les activités quotidiennes sont rapportées par ordre chronologique.

Résumé des activités du Fonds de la fiducie

Voici un résumé des activités du Fonds de la fiducie de l'hépatite C pour les 12 mois terminés le 31 décembre 2025 26e année d'exploitation du Fonds de la fiducie.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Valeur marchande d'ouverture du Fonds de la fiducie

Au 1 janvier 2025	942 630 406,77 \$
-------------------	-------------------

Paielements au Fonds de la fiducie

Contributions des gouvernements provinciaux et territoriaux	7 440 014,15 \$
---	-----------------

Gains (y compris les revenus de placements et les gains et pertes en capital réalisés)	43 160 396,33 \$
--	------------------

Paielements du Fonds de la fiducie

Versements à l'administrateur pour les demandeurs	33 973 707,17 \$
---	------------------

Versements aux fournisseurs de services pour les frais et dépenses (y compris les droits payables au fiduciaire et dépositaire Concentra Trust)	3 655 442,62 \$
---	-----------------

Total	37 629 149,79 \$
--------------	------------------

Valeur marchande de clôture du Fonds de la fiducie

Au 31 décembre 2025	939 535 530,65 \$
---------------------	-------------------

Droits payables au fiduciaire et dépositaire

Budget approuvé par les tribunaux - Concentra Trust et CIBC Mellon (sous-dépositaire)	182 000,00 \$
---	---------------

Imputation réelle au Fonds de la fiducie (2025)	141 719,23 \$
---	---------------

Frais pour novembre/décembre (prélevés en janvier 2026)	28 395,09 \$
---	--------------

Total des frais appliqués au budget 2025	170 114,32 \$
--	---------------

Frais par type (pour 2025)

Honoraires du fiduciaire (Concentra Trust)	140 000,04 \$
--	---------------

Taxes (TPS/TVH)	6 999,96 \$
-----------------	-------------

Total	147 000,00 \$
--------------	---------------

Sous-dépositaire (CIBC Mellon)	30 114,28 \$
--------------------------------	--------------

Taxes (TPS/TVH)	1 505,70 \$
-----------------	-------------

Total	31 619,98 \$
--------------	--------------

Ces documents sont fournis par Concentra Trust à titre d'information seulement. Concentra Trust ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie et décline toute responsabilité de quelque nature que ce soit quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur exhaustivité ou quant aux mesures prises ou aux résultats obtenus grâce à l'utilisation des documents. Les lecteurs doivent savoir que le contenu de ces documents ne doit pas être considéré comme constituant des conseils juridiques, comptables, financiers, d'investissement ou provenant d'autres professionnels, et qu'il ne doit pas être utilisé à cette fin.





ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Hepatitis C Settlement Trust

À ma connaissance, pour l'année civile terminée le 31 décembre 2025, aucune modification n'a été apportée aux directives de placement du Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS depuis le 1^{er} février 2023 et, par conséquent, les directives de placement du Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS sont conformes aux directives de placement énoncées à l'Annexe 2 des modalités de nomination.

À ma connaissance, durant l'année civile qui a pris fin le 31 décembre 2025, MFS Gestion de Placements Canada Limitée (MFS) s'est conformée, à tous égards importants, aux restrictions de placement contenues dans la notice d'offre ou les notices d'offre applicables en ce qui a trait au Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS. Cette attestation est assujettie aux modalités suivantes : i) la conformité de MFS est vérifiée au moyen de rapports d'évaluation du portefeuille provenant de son système interne de stock de titres et non des registres du portefeuille, et ii) MFS est responsable de la conformité aux restrictions de placement énoncées dans la notice d'offre ou les notices d'offre applicables.

MFS Gestion de Placements Canada Limitée

PAR :

Scott Mahaffy
Conseiller général

DATE : 28 Janvier 2026



MFS^{MD} Gestion de Placements

Fonds fiduciaire pour le règlement relatif à
l'hépatite C de 1986-1990

**Bilan de fin de l'exercice 2025 du
Fonds d'actions mondiales à faible
volatilité MFS^{MD}**

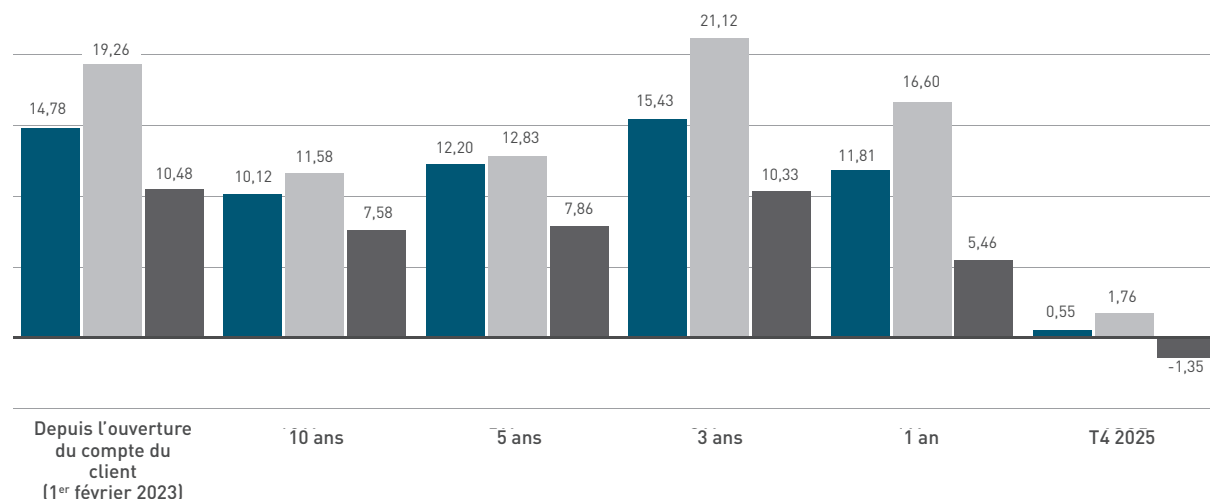
25 mars 2026

Sommaire d'information



Rendements (%) (\$ CA) au 31 décembre 2025

■ Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS ■ Indice MSCI Monde Tous pays (div. nets) ■ Indice de volatilité minimale MSCI Monde Tous pays (div. nets)



Sommaire de l'actif (\$ CA)

Valeur initiale au 31 décembre 2024	155 318 540
Cotisations	0
Retraits	-19 197 189
Variation de la valeur marchande	18 193 178
Valeur finale au 31 décembre 2025	154 314 529

Pondérations sectorielles (%)

Au 31 décembre 2025	Portefeuille	Indice de référence [*]
Principales surpondérations		
Santé	15,5	9,0
Consommation de base	11,5	5,1
Services publics	7,5	2,5
Principales sous-pondérations		
Technologie de l'information	20,7	27,2
Services financiers	13,3	17,6
Produits industriels	6,5	10,6

^{*} Indice MSCI Monde Tous pays

La classification industrielle mondiale standard (GICS[®]) est une création ou la propriété exclusive, ou les deux, de MSCI, Inc. et S&P Global Market Intelligence Inc. (« S&P Global Market Intelligence »). GICS est une marque de service de MSCI et S&P Global Market Intelligence, utilisée sous licence par MFS. MFS a utilisé sa propre méthode de classification sectorielle et industrielle interne pour les titres de participation et les autres titres qui ne sont pas classés selon les secteurs GICS.

Source : Rendement de l'indice de référence fourni par SPAR, FactSet Research Systems Inc. Il n'est pas possible d'investir directement dans un indice. Le rendement de l'indice différera de celui de nos stratégies gérées activement, qui peuvent comporter un degré de risque plus élevé.

Le rendement passé n'est pas garant du rendement futur. Les rendements du fonds sont présentés après déduction des frais administratifs et ne tiennent pas compte des frais de gestion. Si les frais de gestion avaient été pris en compte, les rendements indiqués seraient moins élevés. Les rendements indiqués sont des rendements passés, lesquels ne sont pas garants des rendements futurs.

Les rendements pour les périodes inférieures à un an ne sont pas annualisés.

Rendements (\$ CA)



Au 31 décembre 2025	Période	Portefeuille (%)	Indice MSCI Monde Tous pays (div. nets) (%)	Indice de volatilité minimale MSCI Monde Tous pays (div. nets) (%)
Rendements trimestriels	T4 2025	0,55	1,76	-1,35
	T3 2025	6,07	9,74	3,06
	T2 2025	0,82	5,73	-2,40
	T1 2025	3,99	-1,25	6,28
Rendements annuels	2025	11,81	16,60	5,46
	2024	22,87	28,15	21,47
	2023	11,96	18,92	4,85
Rendements annualisés	Depuis la création du fonds (17 juillet 2013)	12,44	12,84	9,98
	Depuis l'ouverture du compte du client (1 ^{er} février 2023)	14,78	19,26	10,48
	10 ans	10,12	11,58	7,58
	5 ans	12,20	12,83	7,86
	3 ans	15,43	21,12	10,33
	1 an	11,81	16,60	5,46

Source : Rendement de l'indice de référence fourni par SPAR, FactSet Research Systems Inc. Il n'est pas possible d'investir directement dans un indice.

Le rendement passé n'est pas garant du rendement futur. Pour les périodes de moins d'un an, les rendements ne sont pas annualisés. **Les rendements du Fonds sont présentés après déduction des frais administratifs et ne tiennent pas compte des frais de gestion. Si les frais de gestion avaient été pris en compte, les rendements indiqués seraient moins élevés.** Les rendements indiqués sont des rendements passés, lesquels ne sont pas garants des rendements futurs.

Caractéristiques

(\$ CA)



Au 31 décembre 2025		Portefeuille	Indice MSCI Monde tous pays	Indice de volatilité minimale MSCI Monde Tous pays
Fondamentaux – moyenne pondérée	Ratio cours/bénéfice (12 prochains mois)	16,4x	19,6x	17,2x
	Ratio cours/chiffre d'affaires	1,8x	2,5x	1,7x
	Ratio cours/flux de trésorerie	14,2x	16,8x	12,9x
	Ratio cours-bénéfice/croissance du bénéfice	1,8x	1,8x	2,1x
	Rendement des dividendes	2,5 %	1,7 %	2,1 %
	Croissance du BPA à long terme (IBES) ¹	10,5 %	15,4 %	10,4 %
	Rendement des capitaux propres (moyenne sur 3 ans)	23,7 %	26,7 %	21,9 %
	Rendement du capital investi	13,9 %	15,6 %	12,8 %
Capitalisation boursière	Capitalisation boursière (\$ CA) ²	442,4 G	1 300,6 G	274,1 G
Diversification	Dix principaux titres	25 %	25 %	12 %
	Nombre de titres	109	2 517	375
Taux de rotation	Taux de rotation sur 1 an ³	36 %	–	–
Profil de risque (actuel)	Part active par rapport à	–	84 %	75 %
Risque-rendement (10 ans)	Coefficient bêta par rapport à	–	0,61	0,96
	Écart-type	8,35 %	11,39 %	8,13 %
	Ratio de Sharpe	0,99	0,85	0,70
	Erreur de réplcation historique par rapport à	–	6,43 %	2,90 %
	Ratio d'encaissement des baisses par rapport à	–	52,95 %	85,65 %
	Ratio d'encaissement des hausses par rapport à	–	69,89 %	107,33 %

¹ Source : FactSet

² Moyenne pondérée.

³ Méthodologie américaine pour calculer le taux de rotation : (montant des achats ou des ventes, selon le moins élevé)/valeur marchande moyenne à la fin du mois.

Le rendement passé n'est pas garant du rendement futur. Les prévisions ne sont pas garanties.

Pondérations sectorielles



Au 31 décembre 2025	Portefeuille (%)	Indice de référence [^] (%)	Indice de référence ^{^^} (%)	Sous-pondération/surpondération par rapport à l'indice de référence [^] (%)	Sous-pondération/surpondération par rapport à l'indice de référence ^{^^} (%)
Santé	15,5	9,0	14,3	6,5	1,2
Consommation de base	11,5	5,1	9,7	6,4	1,8
Services publics	7,5	2,5	7,5	5,0	0,0
Immobilier	3,4	1,8	0,5	1,6	2,9
Matières	3,7	3,7	1,6	0,0	2,1
Services de communication	8,7	8,8	13,0	-0,1	-4,3
Énergie	1,2	3,4	2,4	-2,2	-1,2
Consommation discrétionnaire	6,7	10,2	5,6	-3,5	1,1
Produits industriels	6,5	10,6	7,5	-4,1	-1,0
Services financiers	13,3	17,6	15,1	-4,3	-1,8
Technologie de l'information	20,7	27,2	22,9	-6,5	-2,2

[^] Indice MSCI Monde Tous pays

^{^^} Indice de volatilité minimale MSCI Monde Tous pays

Trésorerie et équivalents 1,2 %

Autres 0,0 %. La catégorie « Autres » comprend les éléments suivants : i) dérivés de change ou ii) tout appariement d'instruments dérivés.

La classification industrielle mondiale standard (GICS[®]) est une création ou la propriété exclusive, ou les deux, de MSCI, Inc. et S&P Global Market Intelligence Inc. (« S&P Global Market Intelligence »). GICS est une marque de service de MSCI et S&P Global Market Intelligence, utilisée sous licence par MFS. MFS a utilisé sa propre méthode de classification sectorielle et industrielle interne pour les titres de participation et les autres titres qui ne sont pas classés selon les secteurs GICS.

Pondérations des régions et des pays



Au 31 décembre 2025	Portefeuille (%)	Indice de référence^ (%)	Indice de référence^^ (%)
Amérique du Nord	60,3	67,0	61,1
Canada	6,9	3,1	2,0
États-Unis	53,4	64,0	59,0
Europe hors Royaume-Uni	11,4	11,3	5,9
Suisse	4,5	2,1	1,8
Pays-Bas	2,3	1,1	0,6
Norvège	0,4	0,1	–
Italie	0,8	0,7	0,1
Espagne	0,7	0,9	0,1
France	1,6	2,3	0,9
Allemagne	1,1	2,1	1,4
Autres pays^ ^^	–	1,9	1,0
Marchés émergents	9,5	11,0	19,5
Philippines	2,5	0,0	0,1
Brésil	2,2	0,5	0,2
Corée du Sud	2,6	1,5	0,5
Mexique	1,2	0,2	0,1
Thaïlande	0,5	0,1	0,4
Taïwan	0,6	2,3	3,8
Autres pays^ ^^	–	6,4	14,4
Japon	7,9	4,9	10,0
Royaume-Uni	3,3	3,3	0,5
Asie-Pacifique hors Japon	5,9	2,3	2,4
Singapour	4,0	0,4	0,9
Hong Kong	2,0	0,4	1,4
Autres pays^ ^^	–	1,4	0,1
Pays développés – Moyen-Orient et Afrique	0,4	0,2	0,7
Israël	0,4	0,2	0,7

Sous-pondération/surpondération (%)	Indice de référence^ (%)	Indice de référence^^ (%)
Amérique du Nord	-6,7	-0,8
Europe hors Royaume-Uni	0,1	5,5
Marchés émergents	-1,5	-10,0
Japon	3,0	-2,1
Royaume-Uni	0,0	2,8
Asie-Pacifique hors Japon	3,6	3,5
Pays développés – Moyen-Orient et Afrique	0,2	-0,3

^ Indice MSCI Monde Tous pays. Le portefeuille ne détient pas de titres dans les pays suivants : Chine 3,0 %; Inde 1,7 %; Australie 1,4 %; Suède 0,8 %; et 23 autres pays dont la pondération individuelle est inférieure à 0,5 % et dont la pondération totale est de 2,9 %.

^^ Indice de volatilité minimale MSCI Monde Tous pays. Le portefeuille ne détient pas de titres dans les pays suivants : Chine 6,2 %; Inde 5,1 %; Arabie saoudite 1,0 %; Émirats arabes unis 0,5 %; et 14 autres pays dont la pondération individuelle est inférieure à 0,5 % et dont la pondération totale est de 2,8 %.

Trésorerie et équivalents 1,2 %

Autres 0,0 %. La catégorie « Autres » comprend les éléments suivants : i) dérivés de change ou ii) tout appariement d'instruments dérivés.

Divulgations



Les renseignements contenus dans le présent document sont fournis à titre informatif uniquement. Ils proviennent de sources considérées comme fiables. Les graphiques et tableaux sont présentés à titre indicatif uniquement et ne sont pas des indicateurs de la valeur future ou des rendements futurs d'un quelconque placement. Ces renseignements ne constituent en aucun cas des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies de placement, fiscales ou commerciales particulières doivent être évaluées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chaque personne.

Ce document ne constitue pas une offre à toute personne dans un territoire où celle-ci serait illégale ou non autorisée. Ces documents n'ont pas été examinés par les autorités en valeurs mobilières ou autres autorités réglementaires des territoires où nous exerçons nos activités, et ne sont pas inscrits auprès de celles-ci.

Ce document peut contenir des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives reflètent les prévisions actuelles concernant des événements ou des résultats futurs sur la base des données actuellement disponibles. Ces prévisions peuvent s'avérer inexactes à l'avenir, si surviennent des événements qui n'avaient pas été anticipés ou pris en compte lors de l'élaboration de ces prévisions, ce qui pourrait se traduire par des résultats sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus. Les déclarations prospectives ne sont pas garantes des rendements futurs et ne doivent pas être considérées comme fiables.

Toutes les observations ou opinions générales contenues dans ces documents concernant les titres ou les conditions du marché représentent notre point de vue ou celui de la source citée. Sauf indication contraire, ce point de vue est valable à la date indiquée et est susceptible de changer. Les renseignements sur les placements en portefeuille, la répartition de l'actif ou la diversification sont historiques et peuvent changer. Tous les indices cités sont des indices de référence largement acceptés pour les placements et représentent des portefeuilles de placements non gérés. Il est impossible d'investir directement dans un indice. Les renseignements sur les indices permettent de comparer les résultats d'une stratégie de placement à ceux d'un indice boursier largement reconnu. Rien ne garantit que cet indice constitue un indice de référence adéquat pour une telle comparaison. Les résultats d'un indice ne tiennent pas compte des commissions et des frais de négociation. La volatilité d'un indice peut différer sensiblement de celle d'une stratégie, et les titres détenus dans le portefeuille peuvent différer considérablement des titres composant l'indice.

Tous les produits comportent des risques. Les renseignements importants au sujet des fonds communs de placement figurent dans leur notice d'offre respective, que nous vous invitons à lire avant d'investir. Veuillez vous procurer une copie. Les taux de rendement indiqués correspondent aux rendements annuels composés historiques des fonds, y compris les variations de la valeur des parts et le réinvestissement de toutes les distributions. Les rendements, les résultats des placements et la valeur des parts fluctueront pour tous les fonds. Toutes les données sur le rendement représentent les rendements passés, lesquels ne sont pas nécessairement garants des rendements futurs.

Les fonds communs MFS Gestion de placements sont gérés par MFS Gestion de placements Canada Limitée. Conformément à un contrat de sous-conseil signé entre MFS Gestion de Placements Canada Limitée et MFS Institutional Advisors, Inc. (MFS), MFS offre certains services à titre de sous-conseiller pour tous les portefeuilles de MFS Gestion de Placements Canada Limitée, y compris des services de gestion discrétionnaire de placements pour les portefeuilles ou composantes de portefeuilles autres que canadiens.

La classification industrielle mondiale standard (GICS®) est une création ou la propriété exclusive, ou les deux, de MSCI, Inc. et S&P Global Market Intelligence Inc. (« S&P Global Market Intelligence »). GICS est une marque de service de MSCI et S&P Global Market Intelligence, utilisée sous licence par MFS. MFS a utilisé sa propre méthode de classification sectorielle et industrielle interne pour les titres de participation et les autres titres qui ne sont pas classés selon les secteurs GICS. Source : Rendement de l'indice de référence fourni par SPAR, FactSet Research Systems Inc. Il n'est pas possible d'investir directement dans un indice. Le rendement de l'indice différera de celui de nos stratégies gérées activement, qui peuvent comporter un degré de risque plus élevé.

^{MD} Sauf indication contraire, les logos et les noms de produits et de services sont des marques de commerce de MFS et de ses sociétés affiliées et peuvent être déposés dans certains pays.



Rapport de conformité de la gestion des investissements

Pour la Fin de l'année: 31 décembre 2025

Nom de l'entité: 1986-1990 Hepatitis C Settlement Trust Fund

Au meilleur de notre connaissance, nous nous sommes conformés à votre politique d'investissement.

Michelle Hegeman, CFA, Vice-présidente et directrice
chef de l'équipe Titres à revenu fixe à gestion passive

Mariya Stasyuk, CFA, Vice-présidente, Gestionnaire chargé des relations avec les clients
Distribution institutionnelle

Solutions de placement mondiales TD représente Gestion de Placements TD Inc. (« GPTD ») et Epoch Investment Partners, Inc. (« Epoch TD »).
GPTD et Epoch TD sont des sociétés affiliées et des filiales en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

^{MD}Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.

1986 - 1990 Hepatitis C Settlement Trust Fund

Revue de portefeuille

25 mars 2026

Mariya Stasyuk, CFA, RIPC

Vice-présidente, gestionnaire chargée des relations avec les clients
Solutions de placement mondiales TD
Gestion de Placements TD Inc.

Anthony Lazanis

Vice-président
Solutions de placement mondiales TD
Gestion de Placements TD Inc.

Michelle Hegeman, CFA

Vice-présidente et directrice
Gestion de Placements TD Inc.



Mandat de placement



1986 - 1990 Hepatitis C Settlement Trust Fund

Mandat de placement	Fonds	Indice de référence	Date de création	Valeur marchande
Court terme	Fonds d'investissement à court terme canadien <i>Émeraude</i> TD	Indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada	26 oct-18	\$34,819,699
Long terme	Compte distinct d'obligations à rendement réel (achat et détention)	s.o.	29 fév-00	\$678,745,722
	Fonds indiciel d'obligations canadiennes <i>Émeraude</i> TD	Indice obligataire universel FTSE Canada	29 fév-00	\$54,832,374
Total				\$768,397,795

Remarque : Les chiffres peuvent être arrondis. Au 31 déc. 2025.

Rendement



1986 - 1990 Hepatitis C Settlement Trust Fund

Rendements au 31 déc. 2025	Rendement du compte		
	1 an	4 ans	Création du compte ¹
Fonds d'investissement à court terme canadien <i>Émeraude</i> TD	3.15%	3.84%	2.68%
Indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada	2.84%	3.56%	2.40%
Différence	0.31%	0.28%	0.28%
Compte distinct d'obligations à rendement réel (achat et détention)	0.74%	-0.23%	5.27%

Rendements au 31 déc. 2025	Rendement du compte			Erreur de réplique cible de Hep C (%)	
	1 an	4 ans	Création du compte ¹	1 an	4 ans
Fonds indiciel d'obligations canadiennes <i>Émeraude</i> TD	2.56%	0.13%	4.32%		
Indice obligataire universel FTSE Canada	2.64%	0.20%	4.39%	± 0.20	± 0.10
Différence	-0.08%	-0.07%	-0.07%		

Rendements au 31 déc. 2025	1 an	4 ans
Rendement total²	1.09%	0.20%

¹ La date de création du compte client Fonds d'investissement à court terme canadien *Émeraude* TD est le 26 oct. 2018. La date de création du compte client distinct d'obligations à rendement réel et celui du Fonds indiciel d'obligations canadiennes *Émeraude* TD est le 29 fév. 2000. ² Correspond au rendement total sur un an et quatre ans des comptes combinés.

Remarque : Toutes les données sur le rendement mentionnées se rapportent à des rendements passés et ne sont pas garantes du rendement futur. Rien ne garantit que les objectifs de placement seront atteints. Les rendements pour les périodes de plus d'un an sont annualisés. Rendement après déduction des dépenses. Les chiffres peuvent être arrondis.

Source : Gestion de Placements TD Inc., Directives de placement pour 1986-1990 Hepatitis C Settlement Trust Fund (révisées en 2018), FTSE Global Debt Capital Markets Inc. Au 31 déc. 2025.

Rendement



1986 - 1990 Hepatitis C Settlement Trust Fund

Rendements au 31 déc. 2025	Date de création	Annualisés							Depuis la création
		3 mois	Cumul	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	
Fonds d'investissement à court terme canadien <i>Émeraude</i> TD	26 oct-18	0.69%	3.15%	3.15%	4.18%	4.53%	3.84%	3.11%	2.68%
Indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada		0.63%	2.84%	2.84%	3.87%	4.15%	3.56%	2.87%	2.40%
Différence		0.07%	0.31%	0.31%	0.31%	0.38%	0.28%	0.24%	0.28%
Fonds indiciel d'obligations canadiennes <i>Émeraude</i> TD	29 fév-00	-0.34%	2.56%	2.56%	3.30%	4.40%	0.13%	-0.44%	4.32%
Indice obligataire universel FTSE Canada		-0.32%	2.64%	2.64%	3.43%	4.50%	0.20%	-0.35%	4.39%
Différence		-0.02%	-0.08%	-0.08%	-0.13%	-0.10%	-0.07%	-0.08%	-0.07%
Compte distinct d'obligations à rendement réel (achat et détention)	29 fév-00	-1.82%	0.74%	0.74%	2.00%	2.49%	-0.23%	0.40%	5.27%

Remarque : Toutes les données sur le rendement mentionnées se rapportent à des rendements passés et ne sont pas garantes du rendement futur. Rien ne garantit que les objectifs de placement seront atteints. Rendement après déduction des dépenses. Les chiffres peuvent être arrondis.

Source : Gestion de Placements TD Inc., FTSE Global Debt Capital Markets Inc.

Le point sur le marché des obligations univers



Secteur	Pondération (%)	Rendement sur 3 mois (%)	Rendement sur 1 an (%)
Obligations fédérales	42.77	-0.50	2.19
Obligations provinciales	31.01	-0.60	1.85
Obligations municipales	1.78	-0.34	3.08
Ensemble des oblig. de sociétés ¹	24.45	0.34	4.48
Oblig. de sociétés notées BBB	11.30	0.44	5.14
Indice obligataire universel FTSE Canada		-0.32	2.64

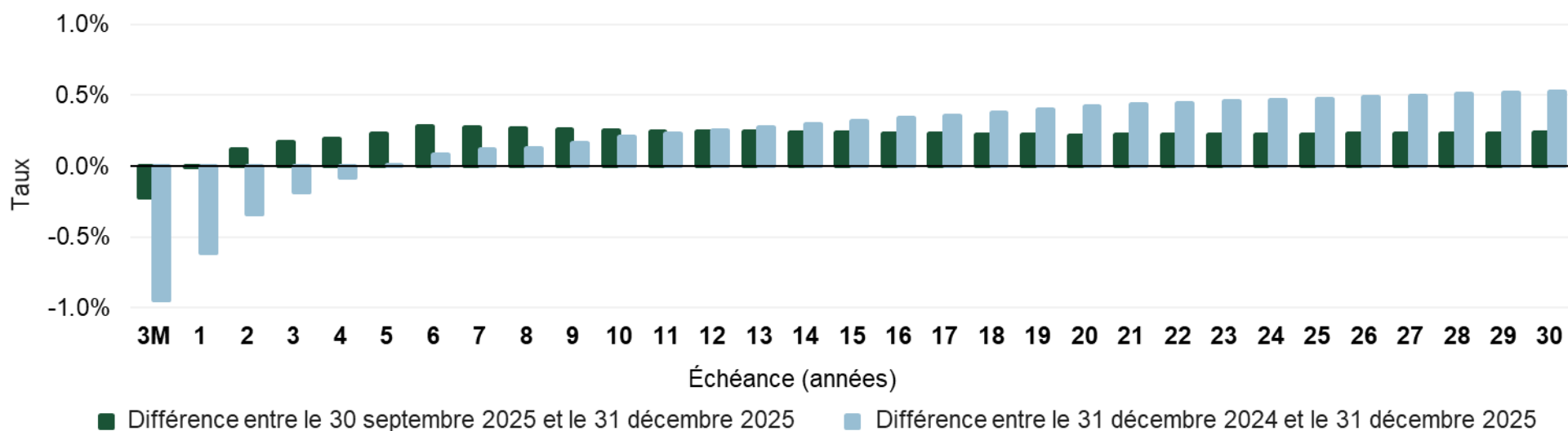
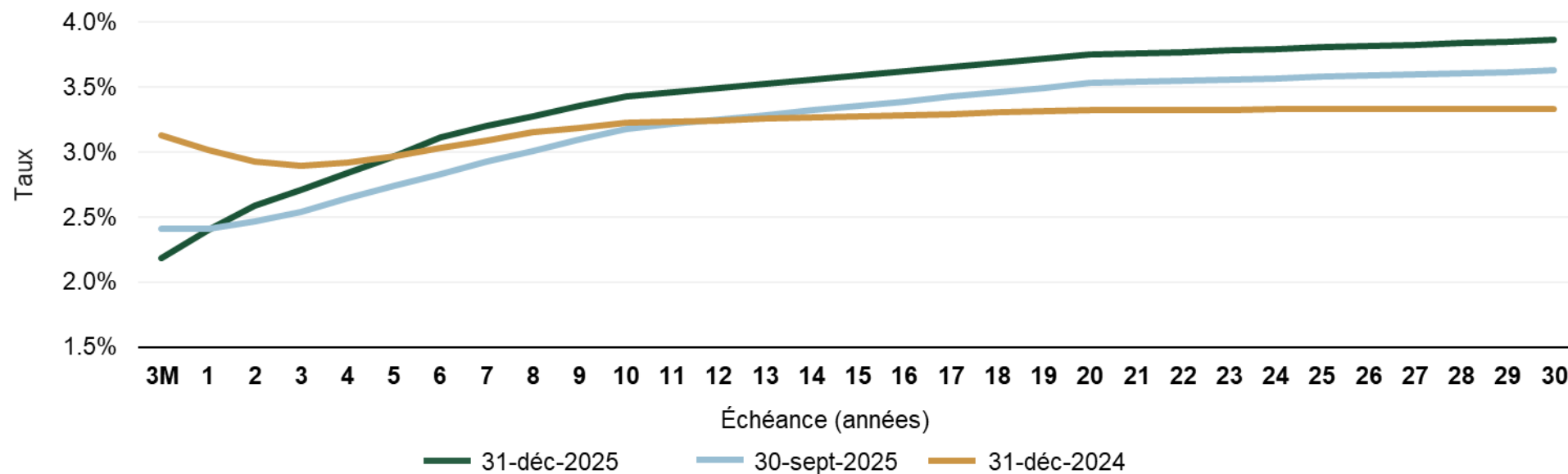
Commentaire trimestriel

- L'**indice obligataire universel FTSE Canada (l'« indice »)** a reculé de 0,32 % au quatrième trimestre de 2025. Au sein de l'indice, les obligations de sociétés ont augmenté de 0,34 %, surpassant les obligations d'État, qui ont reculé de 0,54 %.
- Les obligations des secteurs des services de communication et des services financiers ont affiché les hausses les plus marquées parmi les émetteurs d'obligations de sociétés, tandis que le secteur des infrastructures a terminé en queue de peloton. Les obligations notées BBB ont enregistré la plus forte progression, soit 0,44 %, suivies par les obligations notées AAA/AA qui ont avancé de 0,40 %. Les obligations notées A ont été à la traîne avec un rendement de 0,22 %. Les obligations du gouvernement du Canada ont affiché la plus forte baisse parmi les obligations d'État, soit de 0,66 %. Au cours du trimestre, les écarts de taux des obligations de qualité investissement (soit l'écart de taux entre les obligations de sociétés et les obligations d'État ayant des échéances semblables) se sont resserrés de 6 pdb, passant de 0,91 % à 0,85 %.
- Les obligations à court terme ont surpassé les obligations à moyen et à long terme. L'indice des obligations à court terme FTSE Canada a progressé de 0,33 %, tandis que l'indice des obligations à moyen terme a reculé de 0,35 %. L'indice des obligations à long terme a reculé de 1,36 %.
- Au cours du trimestre, le taux obligataire de l'indice a augmenté de 15 pdb pour atteindre 3,54 %. Les taux des obligations d'État ont augmenté de 17 pdb pour atteindre 3,42 %, tandis que ceux des obligations de sociétés ont augmenté de 13 pdb pour atteindre 3,92 %.

¹ Incluant les obligations de sociétés notées BBB.

Source : Gestion de Placements TD Inc., FTSE Global Debt Capital Markets Inc. Au 31 déc. 2025.

Pentification baissière au T4 alimentée par les rendements à long terme



Source : Bloomberg Finance L.P. Au 31 déc. 2025.

Solutions de placement mondiales TD | Réservé aux professionnels des placements institutionnels canadiens. Pas pour autre distribution.

Annexe



Rendement

Fonds *Émeraude* TD



Rendements au 31 déc. 2025	Date de création	Actifs gérés (milliards)	3 mois	Cumul	Annualisés						Depuis la création
					1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	10 ans	
Fonds d'investissement à court terme canadien <i>Émeraude</i> TD	4 juill-91	\$2.82	0.69%	3.15%	3.15%	4.19%	4.54%	3.84%	3.11%	2.26%	3.42%
Indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada			0.63%	2.84%	2.84%	3.87%	4.15%	3.56%	2.88%	1.93%	3.01%
Différence			0.07%	0.31%	0.31%	0.31%	0.38%	0.28%	0.24%	0.33%	0.40%
Fonds indiciel d'obligations canadiennes <i>Émeraude</i> TD	7 août-91	\$3.18	-0.34%	2.56%	2.56%	3.30%	4.41%	0.13%	-0.44%	1.79%	5.71%
Indice obligataire universel FTSE Canada			-0.32%	2.64%	2.64%	3.43%	4.51%	0.20%	-0.35%	1.89%	5.77%
Différence			-0.02%	-0.08%	-0.08%	-0.13%	-0.10%	-0.07%	-0.08%	-0.10%	-0.06%

Remarque : Toutes les données sur le rendement mentionnées se rapportent à des rendements passés et ne sont pas garantes du rendement futur. Rien ne garantit que les objectifs de placement seront atteints. Rendement après déduction des dépenses. Les chiffres peuvent être arrondis.

Source : Gestion de Placements TD Inc., FTSE Global Debt Capital Markets Inc.

Les présents renseignements ne servent qu'à des fins d'information. Les renseignements proviennent de sources jugées fiables. Les graphiques et les tableaux sont présentés uniquement à titre d'illustration; ils ne reflètent pas la valeur ou des rendements futurs. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies de placement, de négociation ou de fiscalité devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun.

Ce document ne constitue pas une offre destinée à une personne résidant dans un territoire où une telle offre est illégale ou n'est pas autorisée. Ces documents n'ont été examinés par aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun autre organisme de réglementation dans les territoires où nous exerçons nos activités et ne sont pas enregistrés auprès de ceux-ci.

Toute discussion ou opinion générale contenue dans ces documents concernant les titres ou les conditions du marché représente notre point de vue ou celui de la source citée. Sauf indication contraire, il s'agit de points de vue exprimés à la date indiquée et sous réserve de changement. Les données sur les placements, la répartition de l'actif ou la diversification du portefeuille sont historiques et peuvent changer.

Les placements dans les fonds communs de placement peuvent être assortis de frais de gestion et d'autres frais. Avant d'investir, veuillez lire l'aperçu du fonds et le prospectus, car ils contiennent des renseignements détaillés sur les placements. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis ni assurés; leur valeur fluctue souvent et le rendement passé peut ne pas se reproduire. Les stratégies et les titres en portefeuille des fonds communs de placement peuvent varier.

Tous les indices mentionnés sont des indices de référence largement acceptés pour les placements et représentent des portefeuilles de placements non gérés. On ne peut investir directement dans un indice. Les renseignements sur les indices permettent de comparer les résultats d'une stratégie de placement à ceux d'un indice boursier largement reconnu. Il n'est pas prétendu qu'un tel indice soit un indice de référence approprié pour une telle comparaison. Les résultats d'un indice ne reflètent pas les commissions et les coûts associés à la négociation. La volatilité d'un indice peut être très différente de celle d'une stratégie, et les placements du portefeuille peuvent différer grandement des titres composant l'indice.

Aucune stratégie de placement ni aucune technique de gestion des risques ne peut garantir les rendements ni éliminer le risque dans quelque contexte de marché que ce soit. Toutes les caractéristiques, lignes directrices, contraintes et tous autres renseignements fournis dans le présent document sont représentatifs de la stratégie de placement et sont fournis à titre indicatif seulement. Ils sont susceptibles de changer en tout temps et peuvent différer d'un compte à l'autre. Chaque compte de client est géré individuellement; les placements réels varient d'un client à l'autre et rien ne garantit que le compte d'un client donné présentera les mêmes caractéristiques que celles décrites aux présentes. Toute information sur les placements, la répartition de l'actif ou la diversification sectorielle est historique et n'est pas garante des rendements futurs ou de la composition future du portefeuille, lesquels sont susceptibles de varier. Les placements du portefeuille sont représentatifs de la stratégie, peuvent changer en tout temps et ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente d'un titre en particulier. Les titres mentionnés et décrits dans le présent document ne sont pas représentatifs de l'ensemble des titres achetés, vendus ou recommandés pour le portefeuille. Par conséquent, on ne peut présumer qu'un placement dans les titres ou les secteurs concernés a été ou sera avantageux.

Les fonds *Émeraude* TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc. ou par des courtiers autorisés.

Les Fonds Mutuels TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion, et sont offerts par l'entremise de courtiers autorisés.

Solutions de placement mondiales TD représente Gestion de Placements TD Inc. (« GPTD ») et Epoch Investment Partners, Inc. (« TD Epoch »). GPTD mène ses activités au Canada et TD Epoch mène ses activités aux États-Unis. Les deux entités sont des sociétés affiliées et des filiales en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

Les produits de GPTD et de TD Epoch sont également offerts par l'intermédiaire d'un réseau de distributeurs affiliés et non affiliés. Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec nos partenaires de distribution.

Les fonds/produits de Fonds Mutuels TD (les « fonds/produits ») ont été entièrement conçus par Gestion de Placements TD Inc. Les fonds/produits ne sont d'aucune façon liés au London Stock Exchange Group plc et aux entreprises du groupe (collectivement, le « groupe LSE »), ni parrainés, endossés, vendus ou promus par ceux-ci. FTSE Russell est le nom commercial de certaines des sociétés membres du groupe LSE.

Tous les droits à l'égard des indices FTSE Russell mentionnés dans le présent document/la présente publication (les « indices ») sont acquis auprès de la société membre du groupe LSE concernée à qui appartiennent les indices. « FTSE® » est une marque de commerce de la société membre du groupe LSE concernée et est utilisée sous licence par toute autre société membre du groupe LSE. « TMX® » est une marque de commerce de TSX Inc. et est utilisée sous licence par le groupe LSE.

L'indice est calculé par FTSE International Limited ou un membre de son groupe, son agent ou son partenaire, ou pour leur compte. Le groupe LSE n'assume aucune responsabilité, quelle qu'elle soit découlant (a) de l'utilisation de l'indice, de la confiance accordée à celui-ci ou de toute erreur dans celui-ci ou (b) du placement dans les fonds/produits ou de l'activité de ceux-ci. Le groupe LSE ne fait aucune déclaration, prédiction, garantie ou assertion quant aux résultats à obtenir des fonds/produits ou au caractère approprié de l'indice relativement à l'utilisation qu'en fait Gestion de Placements TD Inc.

Bloomberg et Bloomberg.com sont des marques de commerce et de service de Bloomberg Finance L.P., une société en commandite dont le siège social est situé au Delaware, ou de ses filiales. Tous droits réservés.

MD Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.

RAPPORT DES ACTIVITÉS D'ECKLER LTÉE

Les services d'Eckler Ltée ont été retenus afin de fournir à la Fiducie des conseils actuariels et en matière de placement sur une base continue durant la période de janvier à décembre 2025.

Pendant l'exercice financier en question, Eckler a prêté son aide sur une base régulière au comité conjoint à l'égard de nombreuses questions : l'examen des rapports sur l'actif de Gestion de placements TD et de MFS; l'examen des états de l'actif du dépositaire; la vérification des calculs et de l'attribution d'intérêts trimestriels; le rapprochement de divers états d'actifs; l'examen et la mise à jour des résultats de placement; le suivi de la nécessité de rééquilibrer les placements au sein du portefeuille à long terme ou entre les portefeuille à court et à long terme; la préparation des sommaires des placements à l'intention du comité conjoint; la modification du montant des paiements en fonction de la variation annuelle de l'indice de pension; la tenue de divers entretiens avec les conseillers juridiques; et d'autres mandats divers.



Fonds en fiducie de la Convention de règlement relative à l'hépatite C

Sommaire des placements
au 31 décembre 2025

Naomi Denning, ASIP, MBA

CONFIDENTIEL ET EXCLUSIF



ECKLER

- L'actif total est réparti entre deux composantes principales :
 - Un fonds d'investissement, composé de deux portefeuilles
 - un portefeuille à long terme qui investit dans des obligations à rendement réel, des actions et d'autres obligations
 - un portefeuille à court terme qui investit dans un fonds d'investissement à courte échéance.
 - Un fonds théorique consistant des montants payables par les gouvernements provinciaux et territoriaux.
- L'actif à investir a été géré par Gestion de placements TD pendant toute l'année 2022, que ce soit sur une base passive ou indicielle. Au premier trimestre de 2023, le portefeuille d'actions a été transféré à MFS pour être investi dans sa stratégie à faible volatilité.
- Pour 2025, notre analyse repose sur les relevés fournis par Concentra Trust (dépositaire de l'actif à investir), par MFS et par Gestion de placements TD.
- Plus particulièrement :
 - Tous les montants en dollars, y compris la valeur de l'actif et les flux de trésorerie, proviennent de Concentra Trust.
 - Les rendements proviennent des relevés de TD et de MFS. Nous avons passé ces relevés en revue pour confirmer leur caractère raisonnable, mais n'avons pas vérifié entièrement les rendements de façon indépendante.
- Gestion de placements TD et MFS sont tenues de garantir qu'elles ont respecté les lignes directrices de placement imposées par le comité conjoint. Nous n'avons pas vérifié que cela a été le cas ou que les lignes directrices ont été respectées.

- En 2017, les tribunaux ont approuvé un certain nombre de prestations de distribution spéciale et un protocole de demandes de règlement tardives devant être capitalisés à même le capital excédentaire constitué au 31 décembre 2013.
- Suite à cela, le fonds en fiducie a été divisé en trois comptes théoriques :
 - le Compte de prestations régulières
 - le Compte de prestations de distribution spéciale
 - le Compte de prestations de demandes de règlement tardives.
- L'actif investi de la Fiducie est réparti de façon proportionnelle entre chaque compte.
- Le revenu de placement tiré de l'actif total investi est réparti mensuellement.
- En 2023, les tribunaux ont approuvé des prestations de distribution spéciale additionnelles devant être capitalisées à même le capital excédentaire constitué au 31 décembre 2019.
 - Par conséquent, des fonds ont été théoriquement réaffectés du Compte de prestations régulières et du Compte de prestations de demandes de règlement tardives au Compte de prestations de distribution spéciale.

Sommaire de l'actif (en milliers de dollars) ECKLER

Fonds	Portefeuille	Stratégie	Min.	Cible	Max.	Déc. 2025			Déc. 2024		
						Valeur	Répart. actif	Répart. fonds	Valeur	Répart. actif	Répart. fonds
Long terme	Obligations à rendement réel	Passive	70,0 %	80,0 %	84,0 %	639 114	70,7 %		650 271	71,7 %	
	Obligations universelles	Indicielle	4,0 %	6,0 %	8,0 %	54 737	6,1 %		55 219	6,1 %	
	Actions mondiales	Faible volatilité	8,0 %	14,0 %	20,0 %	154 315	17,1 %		155 319	17,1 %	
	Espèces		0,0 %	0,0 %	10,0 %	56 106	6,2 %		46 734	5,1 %	
				100,0 %		904 272	100,0 %	90,6 %	907 543	100,0 %	90,1 %
Court terme	Fonds de placement à court terme	Indicielle				34 819			34 773		
	Espèces					445			314		
						35 263		3,5 %	35 087		3,5 %
Total de l'actif investi*						939 536		94,1 %	942 630		93,6 %
Actif théorique des provinces et des territoires (moins paiements anticipés/plus paiements non réglés)						58 409		5,9 %	64 218		6,4 %
Actif total						997 944		100,0 %	1 006 848		100,0 %

* Le total de l'actif investi comprend les paiements anticipés du Yukon. Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Sommaire de l'actif – suite (en milliers de dollars) ECKLER

Répartition de l'actif investi entre :	Déc. 2025	Déc. 2024
Portefeuille à long terme	96,2 %	96,3 %
Portefeuille à court terme	3,8 %	3,7 %
Total de l'actif investi	100,0 %	100,0 %

- Au 31 décembre 2025 :
- La pondération d'obligations à rendement réel est actuellement inférieure de 9,3 % à la cible de 80 % du portefeuille à long terme.
 - Sa position sous-pondérée était moins élevée au 31 décembre 2024 (inférieure de 8,3 % à la cible).
 - Cette pondération dépassait de seulement 0,7 % les limites de politique d'investissement, bien qu'elle se rapproche de la cible quand elle est combinée à la trésorerie.
- La composante d'obligations universelles représente 6,1 % de l'actif, ce qui dépasse de 0,1 % sa cible.
 - Leur pondération est la même qu'au 31 décembre 2024.
- La proportion d'actions dépasse de 3,1 % à sa cible.
 - Leur pondération est la même qu'au 31 décembre 2024.
- L'actif théorique des provinces et des territoires tient compte des paiements anticipés du Yukon.
 - Reportez-vous à la page 4 pour plus de détails.
- En pourcentage de l'actif investi, le portefeuille à long terme a légèrement diminué, passant de 96,3 % à 96,2 %, alors que le portefeuille à court terme a un peu augmenté, étant passé de 3,7 % à 3,8 % pendant l'exercice financier.

Évolution de l'actif (en milliers de dollars)

ECKLER

		Actif investi ¹				Actif théorique des provinces/territoires ¹	Actif total
		Port. d'oblig. à rend. réel	Autres port. à long terme	Port. à court terme	Total de l'actif investi		
Actif initial, au 31 décembre 2024		688 652	218 891	35 087	942 630	64 218	1 006 848
Revenu de placement (réalisé et non réalisé)		6 502	19 596	995	27 094	1 631	28 725
Rentrées de capitaux :	Sommes recouvrées auprès des provinces	-	-	7 440	7 440	(7 440)	-
	Paielements anticipés additionnels	-	-	-	-	-	-
Sorties de capitaux :	Versement de prestations	-	-	(33 974)	(33 974)	-	(33 974)
	Charges	-	-	(3 655)	(3 655)	-	(3 655)
Transferts entre fonds		(16 365)	(13 005)	29 370	-	-	-
Actif de clôture, au 31 décembre 2025		678 790 ²	225 482 ²	35 263	939 536	58 409	997 944

1. L'actif investi comprend les paiements anticipés des provinces et des territoires; l'actif théorique des provinces et des territoires figure déduction faite des paiements anticipés et comprend les paiements non réglés.

2. Ces chiffres diffèrent légèrement de ceux de la page 4 en raison de la répartition des soldes de trésorerie.

Remarque : Les montants proviennent des relevés de Concentra Trust; comme ils ont été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

- L'actif investi total (c.-à-d. exclusion faite de l'actif théorique des provinces et des territoires) a diminué de 3,1 M\$ depuis le 31 décembre 2024.
 - Cette baisse s'explique par le rendement des placements, qui n'a pas réussi à compenser les versements des prestations et les charges.
- L'actif théorique des provinces et des territoires a diminué de 5,8 M\$
 - Cela tient au fait que leur part de 3/11^e des paiements du Compte de prestations régulières était supérieure aux crédits d'intérêts accordés en fonction des taux des bons du Trésor.
- L'actif total (c.-à-d. tenant compte de l'actif théorique des provinces et des territoires) a diminué de 8,9 M\$.
- Les prestations sont versées à même le portefeuille à court terme.
- Depuis juin 2002, toutes les sommes recouvrées auprès des provinces sont affectées au portefeuille à court terme.
- Gestion de placements TD a effectué des transferts nets du portefeuille à long terme au portefeuille à court terme :
 - 16,4 M\$ provenant des intérêts des obligations à rendement réel en juin et en décembre 2025.
 - 1,9 M\$ d'autres portefeuilles à long terme – répartis sur l'année 2025 entière.
- MFS a effectué des transferts nets de 11,1 M\$ du portefeuille à long terme au portefeuille à court terme en janvier, en avril, en juillet et en octobre 2025, somme qui représentait les dividendes et les gains en capital.

Actif théorique des provinces et des territoires (en milliers de dollars)

	Actif théorique brut des provinces et des territoires	Moins paiements anticipés de Terre-Neuve	Moins paiements anticipés du Yukon	Actif théorique net des provinces et des territoires
Actif initial, au 31 décembre 2024	64 238	(9)	(11)	64 218
Crédits d'intérêts	1 631			1 631
Versements anticipés additionnels	-			-
Part de 3/11 ^e des prestations/charges	(7 450)	9		(7 440)
Actif de clôture, au 31 décembre 2025	58 419		(11)	58 409

Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

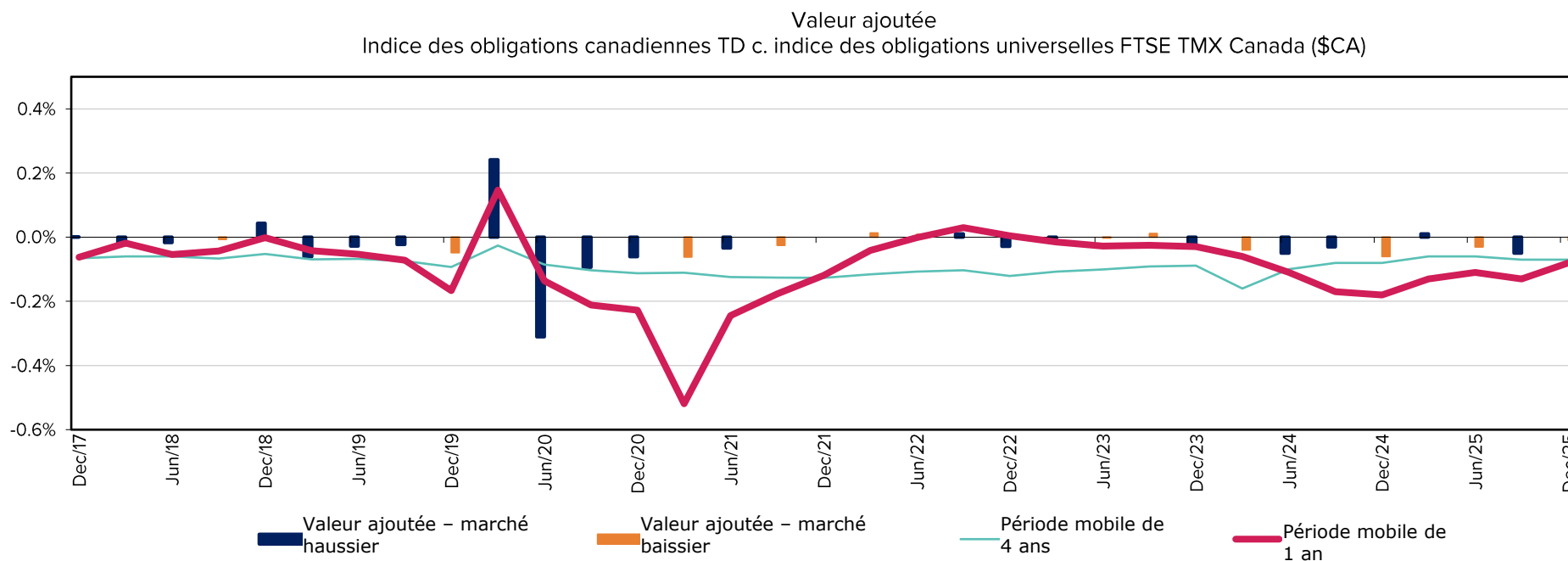
Fonds	Portefeuille	Exercice financier terminé en				Rendements trimestriels de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025			
		Déc. 2022	Déc. 2023	Déc. 2024	Déc. 2025	Mars 2025	Juin 2025	Sept. 2025	Déc. 2025
Long terme	Obligations à rendement réel	-9,2 %	4,0 %	3,3 %	0,9 %	3,0 %	-1,7 %	1,4 %	-1,7 %
	Obligations de l'indice universel	-11,7 %	6,7 %	4,0 %	2,6 %	2,0 %	-0,6 %	1,5 %	-0,3 %
	Actions mondiales à faible volatilité	-0,9 %	11,6 %	23,4 %	11,8 %	4,0 %	0,9 %	6,0 %	0,5 %
	Total	-8,0 %	4,9 %	6,3 %	2,9 %	3,1 %	-1,2 %	2,2 %	-1,2 %
Court terme	Obligations à court terme/ Fonds de placement	1,8 %	5,2 %	5,2 %	3,2 %	0,9 %	0,7 %	0,8 %	0,7 %
Total de l'actif investi		-7,5 %	5,1 %	6,2 %	2,9 %	3,0 %	-1,2 %	2,2 %	-1,1 %
Actif théorique des provinces et des territoires		1,7 %	4,7 %	4,7 %	2,7 %	0,8 %	0,7 %	0,7 %	0,6 %
Actif total		-6,9 %	5,1 %	6,1 %	2,9 %	2,9 %	-1,0 %	2,1 %	-1,0 %

- Les rendements annuels et trimestriels des portefeuilles individuels pour 2022, 2023, 2024 et 2025 proviennent des rapports de placement de Gestion de placements TD et de MFS Investment Management. Eckler ne les a pas vérifiés de façon indépendante, bien qu'elle les ait comparés avec les évaluations du dépositaire.
- Les rendements regroupés annuels et trimestriels (Total de l'actif à long terme, Total de l'actif investi et Actif total) ont été calculés par Eckler en tenant compte de la valeur marchande relative, des flux de trésorerie et des rendements des portefeuilles individuels.
- Les résultats d'Eckler sont approximatifs, ayant été calculés à l'aide des flux de trésorerie moyens; ils peuvent différer légèrement de ceux calculés par un service d'évaluation du rendement à l'aide des flux de trésorerie quotidiens.

- Le rendement total de 2,9 % pour l'année civile 2025 est le résultat du rendement de 2,9 % de l'actif investi et de celui de 2,7 % de l'actif théorique des provinces et des territoires.
- Les obligations de l'indice universel ont généré un taux de rendement positif de 2,6 % en 2025.
- Les obligations à rendement réel ont obtenu un taux de rendement légèrement positif de 0,9 % en 2025.
- Pour 2025, le rendement du fonds d'actions mondiales à faible volatilité s'élève à 11,8 %. Par comparaison, celui de l'indice mondial MSCI tous les pays s'est établi à 16,6 %.
- L'actif théorique des provinces et des territoires augmente avec intérêts en fonction du taux des Bons du Trésor à trois mois; en 2025, ces taux ont été légèrement inférieurs au rendement de l'actif investi.

		Exercice financier terminé en				4 années terminées en déc. 2025	Écart de suivi cible	
		Déc. 2022	Déc. 2023	Déc. 2024	Déc. 2025		1 an	4 ans
Obligations universelles	Réel	-11,7 %	6,7 %	4,0 %	2,6 %	0,1 %		
	Indice	-11,7 %	6,7 %	4,2 %	2,6 %	0,2 %		
	é/s	0,0 %	0,0 %	-0,2 %	-0,1 %	-0,1 %	0,20 %	0,10 %

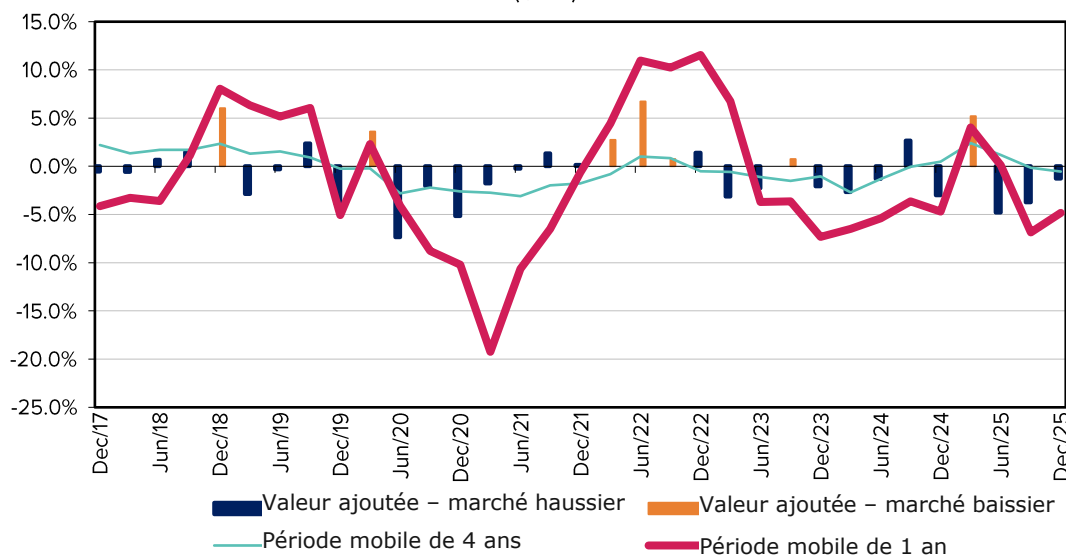
- En 2025, les obligations de l'indice universel ont respecté leur écart de suivi cible sur un an et sur quatre ans.



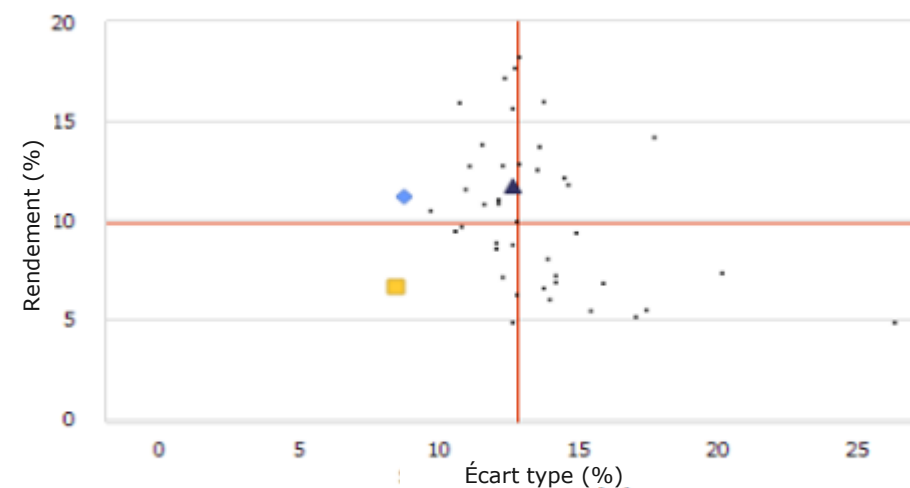
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS

- En vertu de sa stratégie, le Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS vise à devancer l'indice mondial MSCI tous les pays à long terme, et ce, en contrepartie d'une volatilité inférieure (définie comme étant l'écart type des rendements mensuels) à celle de l'indice.
- Fait notable d'après le graphique de la valeur ajoutée figurant ci-dessous, MFS a régulièrement protégé le portefeuille pendant les marchés baissiers (barres orange), mais accuse souvent un retard sur le marché pendant les marchés haussiers. Cela est conforme à une stratégie de faible volatilité.
- Le tableau du rapport risque-rendement sur 4 ans démontre que, malgré son léger retard sur l'indice, MFS est parvenue à produire ce rendement en contrepartie d'une volatilité nettement inférieure à celle du marché, ce qui est conforme aux attentes pour ce produit. Nous notons aussi que MFS a considérablement devancé l'indice à volatilité minimale et le gestionnaire d'actions mondiales médian.

Valeur ajoutée - Fonds d'actions mondiales MFS c. Indice MSCI tous les pays (\$CA)



Rapport risque-rendement 4 ans



Univers : Univers des actions mondiales d'Eckler

- Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS
- Indice MSCI tous les pays à volatilité minimale - ND
- Indice MSCI tous les pays - ND

Comptes de prestations (en milliers de dollars)

	Compte de prestations régulières	Compte de prestations de distribution spéciale	Compte de prestations de demandes de règlement tardives	Total de l'actif investi	Actif théorique des provinces et des territoires	Actif total
Actif initial, au 31 décembre 2024	730 801	150 559	61 271	942 630	64 218	1 006 848
Revenu de placement	20 984	4 347	1 764	27 094	1 631	28 725
Entrées : Sommes recouvrés auprès des provinces et des territoires	7 440	-	-	7 440	(7 440)	-
Versements anticipés additionnels	-	-	-	-	-	-
Sorties : Paiement de prestations	(24 426)	(7 967)	(1 580)	(33 974)	-	(33 974)
Charges	(2 598)	(267)	(790)	(3 655)	-	(3 655)
Actif de clôture, au 31 décembre 2025	732 200	146 671	60 665	939 536	58 409	997 944
Rendement brut des placements	2,9 %	2,9 %	2,9 %	2,9 %	2,7 %	2,9 %

Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Eckler Itée recueille des renseignements directement auprès des sociétés de gestion des placements et d'autres sources considérées comme étant fiables. Eckler Itée ne garantit pas l'exactitude, le caractère pertinent ou l'intégralité des renseignements recueillis, localisés ou obtenus d'autres façons, et elle ne se porte responsable d'aucune erreur ou omission.

Les opinions relatives aux gestionnaires en placements ou aux produits ne visent pas à exprimer quelque garantie que ce soit à l'égard du rendement futur des placements de ces gestionnaires ou de ces produits. De plus, le rendement antérieur n'est pas indicatif des résultats futurs.

Tous les univers d'Eckler peuvent changer et ils pourraient être modifiés à l'entière discrétion de l'entreprise.

Dans les sommaires, les catégories ne sont pas nécessairement toutes incluses et la somme des taux pourrait ne pas correspondre à 100 %.

Ce rapport renferme des renseignements confidentiels et exclusifs à Eckler Itée, et il est destiné à l'usage exclusif du présent client. Ce rapport, ainsi que les opinions relatives aux gestionnaires en placements ou aux produits, ne peut pas être modifié, vendu ou fourni d'une autre façon, que ce soit en totalité ou en partie, à une autre personne ou entité sans l'autorisation écrite explicite d'Eckler Itée.

Ce rapport n'est pas complet sans les remarques connexes du conseiller, et aucune mesure ou décision ne devrait être prise dans l'absence de ces remarques.



Les renseignements contenus dans cette présentation sont fournis à titre indicatif seulement et peuvent changer sans préavis. Eckler n'assume aucune responsabilité à l'égard de toute erreur ou omission.

©2026 Eckler Itée. Tous droits réservés. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite ou transmise, dans quelque format ou de quelque méthode que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable d'Eckler.

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU COMITÉ CONJOINT AU COURS DE LA VINGT-SIXIÈME ANNÉE D'ACTIVITÉ (2025)

Résumé

1. Le Comité conjoint a pour mandat de

- mettre en œuvre le Règlement relatif à l'Hépatite C 1986-1990, y compris les régimes suivants :
 - les Régimes réguliers (pour les Transfusés et pour les Hémophiles infectés par le VHC)
 - le Régime d'indemnisation des réclamations tardives au titre du VHC
- superviser l'administration des réclamations dans le cadre des Régimes, ainsi que le programme d'aide extraordinaire (EAP2) pour les personnes indirectement infectées par le VIH qui est inclus dans le Règlement
- superviser la gestion et le paiement des Indemnités de distribution spéciale
- superviser la performance du portefeuille d'investissement du Fonds en fiducie
- superviser certains fournisseurs de services ¹ notamment en faisant des recommandations aux Tribunaux concernant leur nomination, en négociant leurs budgets, en obtenant des ordonnances d'approbation budgétaire, en examinant et approuvant le paiement de leurs factures et en donnant des instructions, en recevant et en évaluant leurs conseils et leurs rapports.
- procéder à la réévaluation triennale des aspects financiers du Fonds en fiducie.

2. En 2025, environ 33,97 millions de dollars² ont été versés aux réclamants comme suit :

- 24,4 millions de dollars au titre des Régimes réguliers

¹ Ces responsabilités concernent les fournisseurs de services suivants : l'Administrateur, le fiduciaire, les gestionnaires et conseillers en investissement, les auditeurs, les actuaires du Comité conjoint et les médecins qui participent à la modélisation médicale.

² Les chiffres de ce rapport ont été arrondis. Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres arrondis.

- 7,97 millions de dollars en Indemnités de distribution spéciale
- 1,58 million de dollars dans le cadre du Régime d'indemnisation des réclamations tardives au titre du VHC

Le montant total payé pour les réclamations depuis l'approbation du Règlement s'élève maintenant à environ 1,395 milliard de dollars en réponse à 15 507 réclamations.

3. Les dépenses de fonctionnement de l'administration et de tous les fournisseurs de services en 2025 se sont élevées à environ 3,8 millions de dollars, soit une augmentation d'environ 18,8 % par rapport à l'année précédente.
4. En 2025, le rendement du total des actifs investis est de 2,9 %. Les actifs investis ont diminué d'environ 3,1 millions de dollars (nets des paiements effectués).
5. Au 31 décembre 2025, le Fonds en fiducie détenait des actifs d'environ 947,5 millions de dollars. Les obligations financières impayées des gouvernements provinciaux et territoriaux s'élevaient à environ 56,4 millions de dollars (y compris les intérêts). Ce passif impayé combiné aux actifs du Fonds en fiducie totalise environ 1,004 milliard de dollars disponibles pour satisfaire les réclamations des membres du groupe.

Le Fonds en fiducie

6. L'obligation maximale des gouvernements envers le Fonds en fiducie établi au 10 janvier 2000 était de 1,203 milliard de dollars, répartie entre le gouvernement du Canada (72,7273 %) et les gouvernements des provinces et des territoires (27,2727 %). Le gouvernement du Canada a contribué à son obligation dès le départ. Les gouvernements provinciaux et territoriaux contribuent à leurs obligations respectives principalement sur une base "au fur et à mesure", avec des intérêts au taux des bons du Trésor à trois mois.
7. Au 31 décembre 2025:
 - Le Fonds en fiducie détenait des actifs d'une valeur d'environ 947,5 millions de dollars.
 - L'obligation des provinces et des territoires qui déboursent « au fur et à mesure » était estimée à environ 56,4 millions de dollars.
8. En décembre 2017, les Tribunaux ont créé trois comptes théoriques du Fonds en fiducie:

*Au 31 décembre 2025,
1,004 milliard de dollars
étaient disponibles pour
satisfaire les réclamations
des membres du groupe.*

- le compte des Indemnités régulières du VHC
- le compte des Indemnités de distribution spéciale du VHC
- le compte pour les Réclamations tardives au titre du VHC.

Le travail effectué et les dépenses engagées par les fournisseurs de services sont catégorisés et imputés au compte pertinent. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ne contribuent pas aux réclamations ou aux dépenses payées à partir du compte des Indemnités de distribution spéciale du VHC ou du compte pour les Réclamations tardives du VHC.

9. Le financement, les revenus des investissements, les indemnités versées et les dépenses relatives à chacun des trois comptes théoriques du Fonds en fiducie sont présentés dans les notes 3 à 6 des états financiers vérifiés figurant à l'Annexe A du rapport annuel.

Paielements aux réclamants

10. En 2025, environ 24,4 millions de dollars ont été versés en vertu des Régimes réguliers, soit 2,1 % de moins que l'année précédente.³
11. Environ 8,0 millions de dollars ont été versés en 2025 à titre d'Indemnités de distribution spéciale, soit 17,9 % de moins que l'année précédente,⁴ puisque la majorité des Indemnités de distribution spéciale 2019 approuvées par les Tribunaux en mai 2023 ont été versées en 2023 et 2024. Le projet Localisation toujours en cours, qui vise à retrouver les membres reconnus "manquants" et leurs successions à qui des paiements sont dus, s'est poursuivi en 2025. Depuis son lancement, le projet Localisation déployé en plusieurs phases a permis à l'Administrateur de réémettre des paiements à de tels membres reconnus ou à leurs successions, totalisant 2 223 730.67 \$ à la fin de 2025.
12. Environ 1,6 million de dollars ont été versés en vertu du Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives en 2025, ce qui représente une augmentation d'environ 14,6 % par rapport à l'année précédente.⁵

³ En 2024 et 2023, environ 25 millions de dollars ont été versés chaque année.

⁴ En 2024, environ 9,7 millions de dollars ont été versés. En 2023, 79,7 millions de dollars ont été versés.

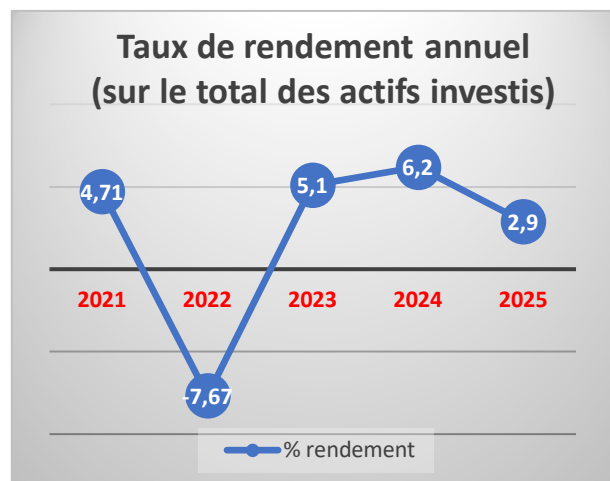
⁵ En 2024, environ 1,4 million de dollars ont été versés. En 2023, environ 2,6 millions de dollars ont été versés.

Dépenses de fonctionnement

13. Un total d'environ 3,8 millions de dollars a été payé en 2025 en frais d'administration et aux autres fournisseurs de services, ce qui représente une augmentation d'environ 18,8 % par rapport à l'année précédente.⁶

Survol du portefeuille d'investissement

14. En 2025, la partie investie du Fonds en fiducie a clôturé à environ 939,546 millions de dollars, soit une augmentation d'environ 3,1 millions de dollars par rapport à l'année précédente (déduction faite des paiements).
15. Le portefeuille d'investissement est constitué en grande partie d'instruments à revenu fixe, dont la plus grande partie est constituée d'obligations à rendement réel. Une petite partie est détenue dans un fonds d'investissement à court terme et dans un fonds d'actions à faible volatilité.
16. Dans l'ensemble, le rendement du total des actifs investis a été de 2,9 % en 2025, soit moins de la moitié du rendement de l'année précédente.⁷
17. La plupart des actifs (environ 678,7 millions de dollars) sont investis dans des obligations à rendement réel du gouvernement du Canada, qui ont produit un rendement de 0,7 % en 2025. Il s'agit d'une diminution importante par rapport à l'année précédente.⁸ Le rendement de ces obligations depuis la création du Fonds est de 5,3 %.
18. Le fonds d'investissement à court terme (comprenant environ 34,8 millions de dollars) a produit un rendement de 3,2 %, ce qui représente une diminution par rapport à l'année précédente.⁹ Le rendement de ce fonds depuis sa création est de 2,7 %.



⁶ En 2024, les dépenses d'exploitation étaient d'environ 3,2 millions de dollars. En 2023, les dépenses d'exploitation étaient d'environ 5,7 millions de dollars.

⁷ En 2024, le rendement global des actifs investis était de 6,2 %. En 2023, le rendement global des actifs investis était de 5,1 %.

⁸ En 2024, le rendement de ces obligations était de 3,3 %. En 2023, le rendement de ces obligations était de 3,5 %.

⁹ En 2024 et 2023, le rendement du fonds d'investissement à court terme était de 5,2 %.

19. Les "autres" actifs investis comprennent un fonds obligataire et un fonds d'actions mondiales à faible volatilité.
- Le rendement du fonds d'obligations canadiennes (comprenant environ 54,8 millions de dollars) a été de 2,6 %, ce qui représente une diminution par rapport à l'année précédente.¹⁰ Le rendement des obligations canadiennes depuis la création du Fonds est de 4,3 %.
 - Le rendement du fonds d'actions mondiales à faible volatilité (soit environ 154,3 millions de dollars) a été de 11,8 %, ce qui représente une diminution substantielle par rapport à l'année précédente.¹¹
20. Le fonds d'obligations canadiennes a respecté les écarts de suivi à un an et à quatre ans établis dans les Directives d'investissement du Fonds en fiducie.

Résumé des travaux du Comité conjoint en 2025

21. Outre la surveillance étroite et permanente de l'administration des différents Régimes et fournisseurs de services, y compris les réunions mensuelles avec l'Administrateur, le Comité conjoint a également effectué un travail important sur les questions suivantes en 2025 :
- Poursuivre et mener à terme la supervision de la campagne sur les réseaux sociaux menée par l'agence de médias sociaux retenue au sujet de la date limite du 31 mars 2025 pour transmettre une demande de réclamation tardive.
 - Préparer les réponses aux commentaires reçus sur les plateformes de médias sociaux.
 - Recevoir les rapports hebdomadaires concernant la campagne sur les réseaux sociaux.
 - Négocier la proposition budgétaire soumise par EPIQ pour 2026-2027 et obtenir le renouvellement de sa nomination à titre d'Administrateur pour cette période additionnelle de deux ans.

¹⁰ En 2024, le rendement des obligations canadiennes était de 4,1 %. En 2023, le rendement des obligations canadiennes était de 6,7 %.

¹¹ En 2024, le rendement du portefeuille d'action mondiale à faible volatilité était de 22,9 %. En 2023, le rendement combiné des portefeuilles d'actions mondiales à faible volatilité de GPTD et MFS était de 10,4 %.

- Mettre à jour le contenu et réviser la documentation disponible sur le site recourshepatitec.ca, soulignant le délai de deux ans pour transmettre les réclamations tardives ayant été autorisées par l'Arbitre et expliquant les réclamations tardives dérivées pouvant encore être transmises après l'échéance du 31 mars 2025, dans certaines circonstances, par les successions et les membres de la famille.
- Retenir les services du Groupe d'experts en modélisation médicale (MMWG) et coordonner avec les actuaires les informations requises pour la réévaluation des aspects financiers du Fonds à la date du 31 décembre 2025.
- Collaborer avec l'Administrateur et le MMWG afin d'assurer la préparation et la transmission, en temps utile, des bases de données nécessaires à la mise à jour du modèle médical et la préparation du rapport d'expert en vue de la réévaluation 2025 des aspects financiers du Fonds.
- Élaborer un projet de protocole pour faciliter les paiements de 50 000\$ ou moins en faveur de certaines successions dans les provinces autres que le Québec.
- Élaborer un projet de protocole relatif à la transmission des formulaires de réclamation et des formulaires de réclamations tardives, dans certaines circonstances, après l'échéance du 31 mars 2025.
- Préparer le rapport annuel 2024 à l'intention des Tribunaux.
- Obtenir les propositions budgétaires 2025 de la part des divers fournisseurs de services qu'il supervise et préparer ses recommandations concernant leur approbation.
- Superviser et réviser la traduction complète du rapport annuel 2024 du Comité conjoint et ses annexes en français.
- Poursuivre l'expansion du projet de localisation dans le cadre d'un effort ultime (tranche 4), avec l'Administrateur et le sous-traitant (ISBN).
- Rédiger les procédures et affidavits pour l'obtention des ordonnances judiciaires suivantes:
 - Approbation d'un protocole pour faciliter les paiements de 50 000\$ ou moins aux successions dans les provinces autres que le Québec.
 - Nomination d'un nouveau président des arbitres et juge-arbitres de la Colombie-Britannique.

- Approbation des états financiers et du rapport annuel 2024.
- Approbation des budgets 2025 pour les divers fournisseurs de services supervisés par le Comité conjoint.
- Renouvellement de la nomination de l'Administrateur des réclamations pour une période de deux ans et approbation de la proposition budgétaire pour 2026-2027.
- Surveiller la performance des portefeuilles d'investissement.
- Organiser et participer à la réunion annuelle avec les auditeurs et les principaux fournisseurs de services pour passer en revue l'exercice 2024.
- Revoir et mettre à jour les informations disponibles sur les sites hepc8690.ca et recourshepatitec.ca.
- Répondre aux communications téléphoniques et électroniques des membres reconnus et des membres de leur famille.
- Fournir des orientations concernant diverses questions soumises par l'Administrateur auprès du Comité conjoint.

ANNÉE 26 – COMITÉ CONJOINT

**Honoraires et débours du Comité conjoint encourus au cours de la période du
1er janvier 2025 au 31 décembre 2025**

Régimes réguliers

	BC	QUÉBEC	ONTARIO (T)	ONTARIO (H)	TOTAL
HON,	124 971,00	142 952,25	272 676,00	269 800,00	810 399,25
DÉB,	2 006,30	6 057,15	729,73	3 200,00	11 993,18
TPS	6 324,87	7 450,47	-	-	13 775,34
TVP	8 811,13	14 863,68	-	-	23 674,81
TVH	-	-	35 542,74	35 490,00	71 032,74
TOTAL	142 113,30	171 323,55	308 948,47	308 490,00	930 875,32

Réévaluation financière

	BC	QUÉBEC	ONTARIO (T)	ONTARIO (H)	TOTAL
HON,	-	2 107,00	11 130,00	2 945,00	16 182,00
DÉB,	-	-	-	-	-
TPS	-	105,35	-	-	105,35
TVP	-	210,17	-	-	210,17
TVH	-	-	1 446,90	382,85	1 829,75
TOTAL	-	2 422,52	12 576,90	3 327,85	18 327,27

Indemnités de distribution spéciale

	BC	QUÉBEC	ONTARIO (T)	ONTARIO (H)	TOTAL
HON,	-	4 797,10	3 780,00	1 330,00	9 907,10
DÉB,	-	-	-	-	-
TPS	-	239,87	-	-	239,87
TVP	-	478,51	-	-	478,51
TVH	-	-	491,40	172,90	664,30
TOTAL	-	5 515,48	4 271,40	1 502,90	11 289,78

Régime pour les réclamations tardives

	BC	QUÉBEC	ONTARIO (T)	ONTARIO (H)	TOTAL
HON,	6 460,00	26 631,50	79 990,00	60 420,00	173 501,50
DÉB,	-	-	-	-	-
TPS	323,00	1 331,58	-	-	1 654,58
TVP	452,20	2 656,50	-	-	3 108,70
TVH	-	-	10 398,70	7 854,60	18 253,30
TOTAL	7 235,20	30 619,58	90 388,70	68 274,60	196 518,08

HONORAIRES ET DÉBOURS TOTAUX

	BC	QUÉBEC	ONTARIO (T)	ONTARIO (H)	TOTAL
HON,	131 431,00	176 487,85	367 576,00	334 495,00	1 009 989,85
DÉB,	2 006,30	6 057,15	729,73	3 200,00	11 993,18
TPS	6 647,87	9 127,27	-	-	15 775,14
TVP	9 263,33	18 208,86	-	-	27 472,19
TVH	-	-	47 879,74	43 900,35	91 780,09
TOTAL	149 348,50	209 881,13	416 185,47	381 595,35	1 157 010,45

RAPPORT DES CONSEILLERS JURIDIQUES DU FONDS (POUR L'ANNÉE 2025)

1. Les fonctions et responsabilités de Conseiller juridique du Fonds sont définies à l'article 7.01 de la Convention de règlement relative à l'hépatite C pour la période du 1er janvier 1986 au 1er juillet 1990. Ces devoirs et responsabilités comprennent :
 - (a) défendre les décisions prises par l'Administrateur ;
 - (b) défendre et promouvoir les intérêts du Fonds en fiducie ;
 - (c) recevoir les états financiers et les rapports actuariels et autres relatifs à la réévaluation financière du Fonds en fiducie de temps à autre ;et, si le Conseiller juridique du Fonds le juge nécessaire ou souhaitable, présenter des demandes auprès des Tribunaux conformément à l'article 10.01 de la Convention de règlement.
2. Belinda Bain a été nommée Conseiller juridique du Fonds pour les recours collectifs de l'Ontario par ordonnance de la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Mason Poplaw a été nommé Conseiller juridique du Fonds pour les recours collectifs du Québec par jugement de la Cour supérieure du Québec. Gordon J. Kehler a été nommé Conseiller juridique du Fonds pour les recours collectifs de la Colombie-Britannique par ordonnance de la Cour suprême de la Colombie-Britannique.
3. Au cours de l'exercice **du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025**, le Conseiller juridique du Fonds s'est principalement occupé de défendre les décisions prises par l'Administrateur à l'égard des réclamations introduites par les réclamants. Les appels sont menés sous forme de renvois ou d'arbitrages. Les appels peuvent être menés par écrit ou en personne. Dans chaque cas, des observations écrites sont transmises au réclamant et au juge arbitre avant le début de la procédure d'appel. Lorsque l'appel se déroule en personne, le Conseiller juridique du Fonds participe à l'audience. L'audience se tient au lieu de résidence du réclamant.
4. Si l'appel est conduit par voie de renvoi, la décision du juge arbitre est définitive et contraignante dans les 30 jours suivant la publication de la décision, à moins que le réclamant ne s'oppose à sa confirmation dans le délai de 30 jours. Si le réclamant s'oppose à la confirmation de la décision du juge arbitre, cette dernière est réexaminée par la Cour ayant juridiction.
5. Outre les appels, le Conseiller juridique du Fonds a également traité des demandes pour lesquelles l'approbation d'un tribunal était nécessaire pour des paiements concernant des mineurs ou des adultes inaptes.
6. Le Conseiller juridique du Fonds reçoit et examine également les états financiers et autres rapports relatifs à la suffisance financière du fonds en fiducie.

7. Vous trouverez ci-dessous un rapport sur les activités des Conseillers juridiques du Fonds en relation avec les appels interjetés :

(a) **Conseiller juridique du Fonds de l'Ontario**

Le Conseil juridique du Fonds de l'Ontario traite les appels des réclamants de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario, de la Saskatchewan, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Territoire du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Régimes réguliers

Nombre total d'appels reçus depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	343
Nombre d'appels reçus du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	2
Nombre total d'appels terminés (décisions rendues) depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	261
Nombre d'appels terminés (décisions rendues) du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	2
Nombre de désistements totaux depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	52
Nombre de désistement du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre total d'annulations de refus depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	21
Nombre d'annulation de refus entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 202	0
Nombre total d'appels en médiation depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	9
Nombre d'appels en médiation du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre d'appels archivés	1
Nombre d'appels en cours au 31 décembre 2025	1
Nombre total de demandes de confirmation judiciaire depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	56
Nombre de demandes de confirmation judiciaire du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre total de décisions judiciaires depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	50
Nombre de décisions judiciaires du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre d'appels renvoyés par la Cour au juge arbitre jusqu'au 31 décembre 2025	5
Nombre d'appels renvoyés et conclus	4
Nombre d'appels renvoyés par la Cour qui ont été retirés par le réclamant jusqu'au 31 décembre 2025	1
Nombre total de demande de révision judiciaire en cours au 31 décembre 2025	1

Archivé - Représente les appels pour lesquels le réclamant ne peut être localisé avant qu'une décision ait été rendue ou que l'arbitre ou le juge-arbitre ait accepté un ajournement indéfini.

Régime pour les réclamations tardives

Nombre total d'appels reçus depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	26
Nombre d'appels reçus du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	5
Nombre total d'appels terminés (décisions rendues) depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	18
Nombre d'appels terminés (décisions rendues) du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	6
Nombre total de désistements depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	5
Nombre total de désistements du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre total d'annulations de refus depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	1
Nombre d'annulations de refus entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025	0
Nombre total d'appels en médiation depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	0
Nombre d'appels en médiation du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre d'appels archivés	0
Nombre d'appels en cours au 31 décembre 2025	2
Nombre total de demandes de confirmation judiciaire depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	4
Nombre de demandes de confirmation judiciaire du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	3
Nombre total de décisions judiciaires depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	3
Nombre de décisions judiciaires du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	2
Nombre d'appels renvoyés par la Cour au juge-arbitre jusqu'au 31 décembre 2025	0
Nombre d'appels renvoyés et conclus	0
Nombre d'appels renvoyés qui ont été retirés par le réclamant jusqu'au 31 décembre 2025	0
Nombre total d'appels en cours au 31 décembre 2025	1

Archivé - Représente les recours pour lesquels le demandeur ne peut être localisé avant qu'une décision ait été rendue ou que l'arbitre ou le juge-arbitre ait accepté un ajournement indéfini.

Les Conseillers juridiques du Fonds de l'Ontario ont engagé des honoraires, en ce qui concerne les Régimes réguliers (transfusés et hémophiles), d'un montant de **53 280,00 \$** plus la TVH. Le Conseiller juridique du Fonds de l'Ontario a encouru des débours d'un montant de **1 64,53 \$** plus la TVH. Le montant total des taxes encourues s'élève à **4 799,93 \$**. Aucun frais de témoin expert n'a été engagé. Avec les taxes, le montant total des honoraires et débours encourus est de **41 722,46 \$**.

En ce qui concerne le Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives, le Conseiller juridique du Fonds de l'Ontario a encouru des honoraires d'un montant de **118 441,00 \$** plus la TVH. Le Conseiller juridique du Fonds de l'Ontario a encouru des débours d'un montant de **1 546,66 \$**. Le montant total des taxes encourues était de **15 598,40 \$**. Aucune dépense n'a été engagée pour des témoins experts. Avec les taxes, le montant total des honoraires et débours encourus est de **135 586,06 \$**.

(b) **Conseiller juridique du Fonds du Québec**

Les détails des appels au Québec sont les suivants :

Régimes réguliers

Nombre total d'appels reçus depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	81
Nombre d'appels reçus du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	1
Nombre total d'appels terminés (décisions rendues) depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	64
Nombre d'appels terminés (décisions rendues) du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre total de désistement depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	10
Nombre de désistement du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre total d'appels ayant fait l'objet d'une médiation depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	1
Nombre d'appels en médiation du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre total d'annulations de refus depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	5
Nombre d'annulation de refus entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025	0
Nombre d'appels pendants au 31 décembre 2025	1
Nombre total de demandes de confirmation judiciaire depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	22
Nombre de demandes de confirmation judiciaire du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre total de décisions sur demande de confirmation judiciaire depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	21
Nombre de demande de confirmation judiciaire retirées par le demandeur au 31 décembre 2025	0
Nombre de décision rendue sur demande de confirmation judiciaire du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre total d'appel en cours au 31 décembre 2025	0

Régime pour les réclamations tardives

Nombre total d'appels reçus depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	9
Nombre d'appels reçus du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre total d'appels terminés (décisions rendues) depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	8
Nombre d'appels terminés (décisions rendues) du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre total de désistement depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	1
Nombre de désistement du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre total d'appels ayant fait l'objet d'une médiation depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	0
Nombre d'appels ayant fait l'objet d'une médiation du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre total d'annulation de refus depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	0
Nombre d'annulation de refus entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025	0
Nombre d'appels pendants au 31 décembre 2025	0
Nombre total de demande de confirmation judiciaire depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	0
Nombre de demande de confirmation judiciaire du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre total de décision sur demande de confirmation judiciaire depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	0
Nombre de demande de confirmation judiciaire retirée par le demandeur au 31 décembre 2025	0
Nombre de décisions judiciaires du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre total d'appels en cours au 31 décembre 2025	0

Le Conseiller juridique du Fonds du Québec a encouru des honoraires, en ce qui concerne les Régimes réguliers (transfusés et hémophiles), d'un montant de **11 418,50 \$** plus taxes. Le Conseiller juridique du Fonds du Québec a encouru des débours d'un montant de **34,00 \$** plus taxes. Le montant total des taxes encourues sur les honoraires et les débours est de **572,63 \$**. En ce qui concerne le Conseiller juridique du Fonds au Québec, les débours ont porté sur les dépenses générales et les frais d'huissier. Avec les taxes, le montant total des honoraires et débours encourus au Québec est de **12 025,13 \$**.

Le Conseiller juridique du Fonds du Québec n'a pas encouru d'honoraires, ni de débours en ce qui concerne le Régime pour les réclamations tardives.

(c) **Conseiller juridique du Fonds de la Colombie-Britannique**

Les détails concernant les appels en Colombie-Britannique (« C.-B. ») sont les suivants :

Régimes réguliers

Nombre total d'appels reçus depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	74
Nombre d'appels reçus du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre total d'appels terminés (décisions rendues) depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	50
Nombre d'appels terminés (décisions rendues) du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre total de désistement depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	17
Nombre de désistements du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre total d'annulation de refus depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	0
Nombre d'annulation de refus du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre total d'appels ayant fait l'objet d'une médiation depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	1
Nombre d'appels ayant fait l'objet d'une médiation du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre d'appels archivés	6
Nombre d'appels archivés du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre d'appels pendants au 31 décembre 2025	0
Nombre total de demandes de confirmation judiciaire depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	20
Nombre de demandes de confirmation judiciaire du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre total de décisions judiciaires depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	19
Nombre de décisions judiciaires du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre total d'appel en cours au 31 décembre 2025	1

Régime pour les réclamations tardives

Nombre total d'appels reçus depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	3
Nombre d'appels reçus du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	1
Nombre total d'appels terminés (décisions rendues) depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	2
Nombre d'appels terminés (décisions rendues) du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre total de désistement depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	0

Nombre de désistements du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre total d'annulation de refus depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	0
Nombre de d'annulation de refus du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre total d'appels ayant fait l'objet d'une médiation depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	0
Nombre d'appels ayant fait l'objet d'une médiation du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre d'appel archivé	0
Nombre d'appel archivé du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre d'appel pendant au 31 décembre 2025	1
Nombre total de demande de confirmation judiciaire depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	0
Nombre de demande de confirmation judiciaire du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre total de décisions sur demande de confirmation judiciaire depuis le début jusqu'au 31 décembre 2025	0
Nombre de décision sur demande de confirmation judiciaire du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	0
Nombre total d'appels pendants au 31 décembre 2025	0

Le Conseiller juridique du Fonds de la C.-B. a engagé des honoraires de **16 915,00 \$** plus taxes pour les Régimes réguliers (transfusés et hémophiles). Le Conseiller juridique du Fonds de la C.-B a encouru des débours d'un montant de **1 352,16 \$** plus taxes. Le montant total des taxes encourues sur les honoraires et les dépenses est de **2 093,42 \$**. Aucun frais d'expert ou de déplacement n'a été encouru. Avec les taxes, le montant total des honoraires et débours encourus en C.-B. s'élève à **20 360,58 \$**.

Le Conseiller juridique du Fonds de la C.-B. a encouru des honoraires relatifs au Régime pour les réclamations tardives d'un montant de **8 797,50 \$** plus taxes. Le Conseiller juridique du Fonds de la C.-B. a encouru des débours d'un montant de **98,26 \$**. Le montant total des taxes encourues sur les honoraires et débours est de **1 060,62 \$**. Aucun frais d'expert ou de déplacement n'a été encouru. Avec les taxes, le montant total des honoraires et débours encourus en C.-B. est de **9 956,38 \$**.

8. Les appels pendants relèvent généralement de l'une des catégories suivantes :

- (a) Les appels qui ont été logés mais dont l'audition n'a pas encore été entendu. Certains arbitres et juges-arbitres organisent une conférence téléphonique préalable à l'audition avant de fixer la date d'audition. Cela peut entraîner un retard dans la fixation de la date de cette date. Souvent, les réclamants ont besoin d'un délai supplémentaire pour rassembler des preuves avant de débiter l'audition de l'appel. Les Conseillers juridiques du Fonds consentent généralement à un délai raisonnable dans l'intérêt du réclamant.
- (b) Les appels dont l'audition a débuté mais qui n'ont pas encore été conclus. Les auditions sur l'appel sont souvent ajournées pour permettre au réclamant de recueillir et de fournir des preuves supplémentaires. Les Conseillers juridiques du Fonds consentent généralement à ces

ajournements. L'arbitre ou juge arbitre contrôle généralement l'ajournement afin de s'assurer que l'audition se poursuive dans un délai raisonnable.

- (c) Les appels pour lesquels l'audition est complétée et dont la décision de l'arbitre ou du juge-arbitre est à venir.

Conformément au protocole concernant les règles d'arbitrage et de renvoi approuvé par les Tribunaux et sous réserve de l'appréciation des juges-arbitres et des arbitres, le Conseiller juridique du Fonds s'efforce de mener les appels selon la procédure la plus simple, la moins onéreuse et la plus rapide. Lorsque cela est possible et raisonnable, les preuves des témoins sont présentées par écrit ou par téléphone afin d'éviter les frais liés à l'audition en personne du témoin. Toutefois, dans certains cas, il est préférable que le témoin se présente en personne et, dans ce cas, les frais sont inévitables.

- 9. Le Conseiller juridique du Fonds prévoit que le temps nécessaire pour traiter les appels au cours de la présente année sera probablement égal ou supérieur à celui de l'an dernier. Le nombre d'appels concernant le Régime des réclamations tardives pourrait augmenter par rapport à l'année dernière, ce qui augmenterait le travail nécessaire. Le temps nécessaire dépendra également du nombre d'appels qui soulèvent des questions médicales complexes et d'autres questions, pouvant nécessiter de recourir à des preuves d'experts.

66938291\1

Rapport annuel 2025

Préparé pour :

Le Comité conjoint du Fonds en Fiducie de l'hépatite C 1986-1990

Préparé par :

Reva Devins

Présidente de la liste des arbitres et des juges-arbitres de l'Ontario

Devoirs et responsabilités des arbitres et des juges-arbitres

1. Selon les termes du Règlement approuvé par les Tribunaux, les arbitres et les juges-arbitres sont chargés de statuer sur tous les appels logés par les réclamations en vue d'une révision de la décision de l'Administrateur. Un appel peut faire l'objet d'un arbitrage ou d'un renvoi, soit par une audience en personne, soit par l'examen des documents écrits soumis par les parties. Les arbitres et les juges arbitres doivent procéder à leur examen en utilisant la procédure la plus simple, la moins coûteuse et la plus rapide.
2. À l'issue de l'appel, l'arbitre ou le juge arbitre doit rendre sa décision dans les trente jours suivant la fin de l'audience orale ou dans les trente jours suivant la réception des observations écrites finales. Les motifs de la décision sont communiqués par écrit au réclamant et au Conseiller juridique du Fonds représentant l'Administrateur. Dans toutes les décisions, l'arbitre ou le juge arbitre doit énoncer les faits et la conclusion sans identifier le réclamant; les décisions sont ensuite publiées sur le site web.

Liste des arbitres et des juges-arbitres

3. Il y a actuellement 11 arbitres et juges-arbitres nommés par les Tribunaux : un dans chacune des provinces suivantes : Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Québec, Saskatchewan et 4 en Ontario.

Nombre des appels

4. Le nombre de nouveaux appels confiés aux arbitres et aux juges-arbitres est resté extrêmement faible en 2025.

Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives

5. Le Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives au titre du VHC a débuté en janvier 2018 et permet aux personnes qui n'ont pas respecté la date limite de la première réclamation de demander l'autorisation de présenter Demande de réclamation tardive. Les Tribunaux ont approuvé des lignes directrices pour cette étape préalable, indiquant qu'une telle Demande devrait être autorisée lorsque le réclamant n'a pas été avisé en temps opportun de la date limite de la première réclamation, qu'il n'a pas respecté la date limite pour des raisons indépendantes de sa volonté ou qu'il fournit une autre explication raisonnable pour son retard.
6. Deux arbitres (l'un au Québec et l'autre en Ontario) ont été chargés d'examiner ces Demandes de réclamation tardive et de donner par écrit les raisons pour lesquelles ils les ont acceptées ou refusées. Les Demandes de réclamations tardives continuent d'être soumises et examinées par l'un ou l'autre de ces arbitres. La date limite pour faire une Demande de réclamation tardive était le 31 mars 2025. Un nombre significatif de Demandes ont été transmises en 2025, avant la date limite.

Activité financière jusqu'au 31 décembre 2025

7. Les honoraires et les débours encourus par les arbitres et les juges-arbitres dans le cadre des Régimes réguliers (pour les Hémophiles et les Transfusés infectés par l'hépatite C 1986-1990) sont les suivants :

	<u>Colombie-Britannique</u>	<u>Québec</u>	<u>Ontario (y compris toutes les autres provinces)</u>
Honoraires* :	11 055,00 \$	0 \$	6 417,50 \$
Débours* :	936,10 \$	0 \$	0 \$
Taxes :	552,50 \$	0 \$	848,28 \$
TOTAL	12 543,60 \$	0 \$	7 265,78 \$

*Il s'agit d'honoraires et de débours payés en 2025, mais il peut s'agir de montants encourus pour des travaux effectués au cours des années précédentes.

Au cours de l'exercice écoulé, aucun dossier n'a été approuvé pour un paiement supérieur au tarif prévu.

8. Les honoraires des arbitres et juges-arbitres et les débours encourus en 2025 relativement au Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives sont les suivants :

	<u>Colombie-Britannique</u>	<u>Québec</u>	<u>Ontario (y compris toutes les autres provinces)</u>
Honoraires* :	21 394,75 \$	21 875,00 \$	59 210,00 \$
Débours* :	271,00 \$	0 \$	929,80 \$
Taxes :	1 069,75 \$	3 275,78 \$	7 946,78 \$
TOTAL :	22 735,51 \$	25 150,78 \$	68 086,58 \$

*Il s'agit d'honoraires et de débours payés en 2025, mais il peut s'agir de montants encourus pour des travaux effectués au cours des années précédentes.

Au cours de l'exercice écoulé, aucun dossier n'a été approuvé pour un paiement supérieur au tarif prévu.

Budget proposé

9. Comme dans les années précédentes, le nombre et la complexité des appels détermineront les coûts de traitement des appels. Le nombre d'appels transmis pour examen dans le cadre des Régimes réguliers continue de diminuer sensiblement. Je recommande que le budget 2026 soit établi à 20 000 \$, soit le montant approximatif encouru pour traiter ces appels en 2025.
10. La date limite pour transmettre une Demande de réclamation tardive était le 31 mars 2025. Cela a entraîné une augmentation des Demandes pour réclamation tardive en 2025. Les conséquences de cette augmentation est reflétée par l'augmentation des honoraires encourus durant cette année

fiscale. J'anticipe qu'il y aura une légère augmentation du nombre d'appels au fur et à mesure que les Demandes restantes seront traitées. Toutefois, il ne devrait plus y avoir d'honoraire pour examen des Demandes de réclamation tardives une fois que les Demandes reçues en 2025 auront fait l'objet d'une adjudication.

Tel que mentionné dans les rapports précédents, dans plusieurs cas, les faits sous-jacents à ces réclamations se sont produits il y a environ 40 ans, ce qui ajoute à la complexité de l'examen de ces questions. Cela s'est reflété dans les honoraires facturés pour les appels menés dans le cadre du Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives. Il existe également de nombreuses affaires en suspens qui ont été entamées ou achevées en 2025 mais qui n'ont pas encore été facturées.

En tenant compte des comptes à recevoir, l'augmentation potentielle du nombre des appels et la diminution des frais relatifs à l'examen des demandes pour réclamation tardive, je suggère que le budget pour 2026 soit établi à 50 000 \$.